



Éditorial	p. 3
L'intercommunalité au service des habitants de la métropole	p. 4
L'action de Nantes Métropole par politiques publiques	p. 7
Les grands équilibres financiers du budget principal	p. 13
L'analyse rétrospective sur 5 ans (2014-2018)	p. 16
Le compte administratif 2018 du budget principal	p. 23
Les budgets annexes	p. 38
Lexique et principes budgétaires	p. 44
Données de synthèse	p. 46
Annexes des comptes	n 48

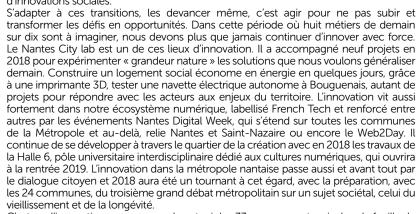
ÉDITO

En 2018, la Métropole nantaise a continué de tracer un chemin ambitieux et exigeant. Ce chemin, c'est celui d'une autre métropole : une métropole qui se développe avec ses 24 communes, en synergie avec les collectivités voisines, une Métropole qui protège ce que nous avons et nous projette dans ce que nous voulons être, une métropole qui conjugue dynamisme économique, transition écologique, justice sociale et renouveau démocratique. C'est avec ce cap que nous voulons nous développer, de façon équilibrée, pour assurer la qualité de vie de toutes et tous sur l'ensemble du territoire, pour créer des emplois de qualité, durables et non délocalisables qui permettent à chacune et chacun de développer ses projets de vie et de s'épanouir sur le territoire.

Nantes Métropole se bat pour l'avenir des habitants et pour le rayonnement et l'attractivité de notre territoire. Nous l'assumons et nous investissons pour faire de Nantes Métropole un territoire exemplaire, singulier, inclusif et attractif en France et en Europe. Cette dynamique nous permet d'offrir aux habitants de Nantes Métropole un haut niveau de services. C'est pour cela que nous avons investi 350M€ en 2018 dans des projets stratégiques. Avec des réalisations-phares comme bien entendu le nouveau MIN à Rezé, plus grand bâtiment photovoltaïque de l'Ouest, un équipement qui fonde notre ambition pour une alimentation locale, durable, de qualité et à juste prix avec le pôle Agropolia. Mais aussi le Musée d'arts fraîchement réinventé avec ses expositions phares qui ont su attirer plus de 400 000 visiteurs en 2018. Ou encore l'agrandissement et la rénovation du palais des sports de Beaulieu, pour faire rayonner le sport de haut-niveau comme le sport pour tous.

La métropole nantaise s'est donnée pour ambition de devenir une métropole de référence en matière de transitions. L'adoption cette année du Plan climat air énergie territorial et des feuilles de route transition énergétique, alimentation

ou économie circulaire nous fait avancer un peu plus sur ce chemin de sobriété et d'innovations sociales.



C'est par l'innovation que nous voulons tenir les 33 engagements pris dans la feuille de route transition énergétique, pour faire une Métropole décarbonée, dans laquelle on respire mieux, on bouge facilement, on vive mieux. Cela se traduit par le développement des énergies renouvelables locales, comme c'est le cas sur le site du Zénith avec une centrale solaire de 4ha. Mais aussi par des choix innovants en matière de mobilité, avec la présentation en 2018 du premier e-busway 100 % électrique amené à se développer sur le territoire métropolitain, la priorité donnée au covoiturage dans notre nouveau PDU mais également la mise en service de nouvelles lignes de Chronobus sur toute

la Métropole, comme la C9 à Basse-Goulaine et Saint-Sébastien ou la ligne C20, qui relie Chantenay aux universités sans passer par la centralité. Cela se concrétise enfin dans notre choix de faire une Métropole nature, avec l'étoile verte, présentée cette année, qui relie les 5 vallées fluviales de la Métropole. Sa 1ère branche, celle de la Loire, a pris forme sous nos yeux en 2018, à partir de la transformation du parvis Nord de la Gare, ouvert sur le jardin des Plantes et entièrement végétalisé, qui marque le début de la grande promenade de la gare à la Loire.

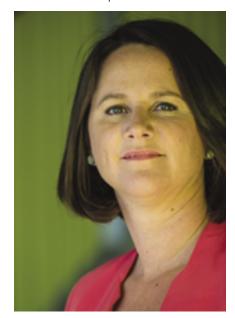
Être une métropole exemplaire, une métropole de solutions, c'est aussi agir contre l'étalement urbain qui grignote les terres agricoles et les espaces naturels, qui coûte très cher aux familles, que ce soit en argent, en temps, en qualité de vie. C'est pour cela que nous avons réaffirmé cette année dans notre Plan local d'urbanisme métropolitain comme dans notre Plan local pour l'habitat notre ambition de construire 6000 logements dont 2000 logements sociaux. C'est la première fois que la Métropole se dote d'un tel document commun, après 4 ans de travail avec les 24 communes et tous les acteurs engagés sur ces questions, qui ont permis d'aboutir à un très large consensus. C'est également à l'aune de ces préoccupations que nous nous sommes engagés dans la phase opérationnelle de nos quatre grands projets de rénovation urbaine, pensés avec les habitants, pour transformer le grand Bellevue, les Dervallières, Nantes Nord et Bottière-Pin-Sec. Et, pour répondre le plus efficacement aux besoins de soins de chacun-e, la Métropole agit pour la qualité de vie en imaginant la santé du futur avec le nouveau quartier de la santé et son CHU.

Toujours au service des habitantes et habitants des 24 communes, Nantes Métropole agit au plus près des besoins et des attentes grâce à ses pôles de proximité, pour apporter les réponses les plus adaptées, qu'il s'agisse d'entretenir ou repenser la voirie, de réinventer les espaces ou équipements publics - comme c'est le cas pour le nouveau pôle funéraire de Saint-Jean-De-Boiseau - ou d'offrir des services de qualité, tant pour la collecte des déchets que pour l'eau et l'assainissement ou la propreté des espaces.

Ainsi, nous façonnons ensemble la métropole du futur dans un dialogue constant avec les communes pour répondre et anticiper les besoins et attentes de chacun e.

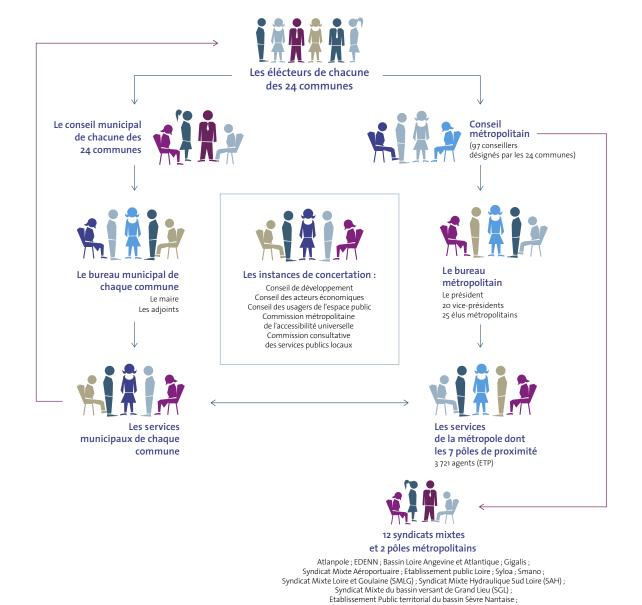
Le présent rapport d'activité rend compte de ce travail réalisé au cours de l'année 2018 par les 3 721 agents de Nantes Métropole au service des 646 500 habitants de notre territoire. Je les remercie pour leur dévouement et leur implication.

Johanna Rolland, Présidente de Nantes Métropole



L'INTERCOMMUNALITÉ AU SERVICE DES HABITANTS DE LA MÉTROPOLE

Les services de Nantes Métropole agissent en lien étroit avec les communes membres mais aussi avec de nombreux organismes publics, associations et entreprises pour la réalisation des objectifs fixés par les élus municipaux et métropolitains.



À ce schéma s'ajoutent:

- Les associations subventionnées (Nantes Métropole : 354)
- Les organismes bénéficiant d'une garantie d'emprunt (Nantes Métropole : 47)
- Les délégataires de service public (Nantes Métropole : 20 structures titulaires de 31 contrats)
- Les titulaires d'un contrat de partenariat (Nantes Métropole : 1 structure)

Pôle Métropolitain Loire Bretagne et Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Organismes partenaires de Nantes Métropole (SPL, SPLA, SAEM, Associations, Bailleurs sociaux)

Aménagement et urbanisme

Nantes Métropole Aménagement (NMA) Société d'aménagement de la Métropole ouest atlantique (SAMOA)

Loire-Atlantique Développement – Société d'Equipement de la Loire-Atlantique (LAD-SELA) Loire-Atlantique Développement (LAD) Loire Océan Développement (LOD) Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA) SPL Régionale Pays de la Loire Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise (AURAN)

Transition énergétique

MIN à Watt (SAS)

Logement

Nantes Métropole Habitat Harmonie Habitat SAMO Atlantique Habitations La Nantaise d'Habitations

Services à la population et développement économique

Société d'Economie Mixte des Transports de l'Agglomération Nantaise (SEMITAN) Nantes Métropole Gestion Equipement (NGE) Nantes Métropole Gestion Services (NMGS) Le Voyage à Nantes (LVAN) SPL La Cité des Congrès de Nantes Société d'Economie Mixte du Marché d'intérêt National de Nantes (SEMMINN) Nantes Saint-Nazaire Développement



Les organismes partenaires de l'action intercommunale

Aménagement et urbanisme

Nantes Métropole Aménagement - NMA (SPL) Capital détenu par Nantes Métropole :

55,14% soit 982 509€

Objet social: réalisation d'opérations d'aménagement, de construction, gestion et entretien des réalisations.

Loire-Atlantique Développement – Société d'Equipement de la Loire-Atlantique -LAD - SELA (SAEM)

Capital détenu par Nantes Métropole :

4,61% soit 616 404€

Objet social : opérations d'équipements dans les domaines foncier, économique, touristique et industriel.

Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique - SAMOA (SPL) Capital détenu par Nantes Métropole : 57% soit 570 000€

Objet social : opérations, actions et programmes d'aménagement sur le territoire de l'île de Nantes.

Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise - AURAN (Association)

Objet social: réalisation d'études indispensables à la prise de décisions des élus et touchant à l'équilibre des territoires.

Loire Océan Développement - LOD (SAEM) Capital détenu par Nantes Métropole :

51,03% soit 618 171€

Objet social: aide à la décision, développement urbain et économique, construction et réhabilitation, gestion et entretien des bâtiments réalisés.

Loire-Atlantique Développement (SPL) Capital détenu par Nantes Métropole :

5,56%, soit 33 400€.

Objet social: agence de développement offrant aux collectivités un appui dans l'ingénierie.

la conception et la réalisation de leurs projets.

Loire Océan Métropole Aménagement – LOMA (SPLA)

Capital détenu par Nantes Métropole : 64% soit 144 000€

Objet social: aide à la décision, développement urbain et économique, construction et réhabilitation, gestion et entretien des bâtiments réalisés.

Société Publique Régionale des Pays de la Loire - SPL (SPL régionale)

Capital détenu par Nantes Métropole : 0,53% soit 8 000€

Objet social : réalisation de toutes études et constructions d'équipements collectifs, notamment dans les domaines de la formation, de la recherche ou du développement économique ; mise en œuvre des observatoires et des outils de prospective utiles à la réalisation des actions ou opérations d'aménagement.

Autres organismes: EDENN (Entente pour le développement de l'Erdre navigable), Syndicat mixte de l'établissement public Loire, Syndicat mixte d'étude et d'alerte pour la protection des ressources en eau potable dans le bassin de la Loire angevine et atlantique, Syndicat Mixte Loire Aval (SYLOA).

Transition énergétique

SAS MIN à Watt

Capital détenu par Nantes Métropole :

5 % soit 1 830€

Objet social: Exploitation, gestion technique et administrative, et location d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du MIN de Nantes Métropole, à vocation d'autoconsommation.

Logement

Nantes Métropole

Garantie d'emprunt sur 47 organismes, dont 33 dans le secteur du logement social. Principal partenaire Nantes Métropole Habitat. Participation au capital social de 4 SA d'HLM la SAMO, la Nantaise d'Habitations, Atlantique Habitations et Harmonie Habitat.

Services à la population et développement économique

Société d'économie mixte des transports en commun de l'agglomération nantaise -SEMITAN (SAEM)

Capital détenu par Nantes Métropole : 65% soit 390 000€

Objet social: exploitation et maintenance du réseau de transports collectifs de l'agglomération en délégation de service public de Nantes Métropole.

Nantes métropole Gestion Equipements -NGE (SAEM)

Capital détenu par Nantes Métropole :

38,03% soit 1 189 656€

Objet social: réalisation et gestion, dans le cadre de conventions, de tous équipements publics à caractère industriel et commercial.

Nantes métropole Gestion Services -NMGS (SPL)

Capital détenu par Nantes Métropole :

50% soit 18 500 €

Objet social: réalisation d'études, le financement, la construction, la gestion, l'exploitation et l'entretien d'équipements publics.

Le Voyage à Nantes - VAN (SPL) Capital détenu par Nantes Métropole :

68% soit 680 000€

Objet social: affirmer la destination "Nantes" sur la base de son offre culturelle et touristique en exploitant tous équipements, événements artistiques et culturels, en contribuant au développement, à la coordination et à la promotion de la programmation culturelle et en gérant les fonctions d'Office du tourisme et de développement touristique local.

Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences de Nantes Métropole - ATDEC

Objet social : regrouper les activités de la Mission Locale pour l'insertion des jeunes, de la Maison de l'emploi et du dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'agglomération nantaise.

La Cité des Congrès de Nantes (SPL) Capital détenu par Nantes Métropole :

79% soit 3 009 900€

Objet social: exploitation, gestion, entretien et mise en va leur de la Cité internationale des congrès.

Société d'Economie Mixte pour la construction et la gestion du Marché d'intérêt National de Nantes - SEMMINN (SAEM) Capital détenu par Nantes Métropole :

28% soit 44 800€

Objet social: exploiter le marché d'intérêt national de Nantes Métropole.

Nantes Saint-Nazaire Développement (Association)

Objet social: contribuer au développement économique et international du territoire métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Autres organismes: Atlanpole, Syndicat mixte Aéroportuaire, Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (SMANO), Pôle métropolitain Loire Bretagne, Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

SPL: Société Publique Locale

SAEM: Société Anonyme d'Économie Mixte

SAS: Société par Actions Simplifiée

L'ACTION DE NANTES MÉTROPOLE PAR POLITIQUES PUBLIQUES

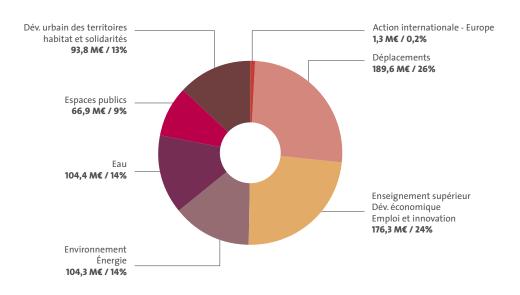
5 III. (6 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Réalisé 2018 (hors flux croisés*)			
Politiques publiques (tous budgets confondus)	Dépenses	Recettes		
Déplacements	189,6 M€	198,3 M€		
Enseignement supérieur, recherche et innovation	21,0 M€	3,5 M€		
Développement économique métropolitain et international	145,5 M€	16,9 M€		
Emploi et innovation sociale	9,8 M€	0,0 M€		
Energie	2,2 M€	4,5 M€		
Environnement / Déchets	102,2 M€	74,4 M€		
Eau / Assainissement	104,4 M€	123,1 M€		
Développement urbain des territoires	76,0 M€	8,7 M€		
Habitat et solidarités	17,8 M€	5,9 M€		
Espaces publics	66,9 M€	18,1 M€		
Action internationale - Europe	1,3 M€	0,7 M€		
Sous-total - Politiques Publiques thématiques	736,6 M€	454,0 M€		
Opérations hors AP	5,7 M€	48,7 M€		
Moyens généraux et masse salariale	251,3 M€	484,1 M€		
Gestion financière	78,3 M€	93,5 M€		
Sous-total	335,2 M€	626,3 M€		
TOTAL	1 071,8 M€	1 080,3 M€		

^{*} les flux croisés entre le budget principal et les budgets annexes s'élèvent à 43,9 M€.

AP: autorisation de programme

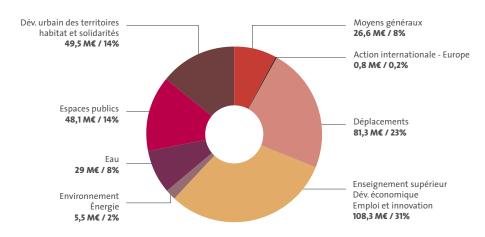
La structure des dépenses totales par politiques publiques en 2018

(736,6 M€ tous budgets confondus)



La structure des dépenses d'investissement par politiques publiques en 2018

(349,1 M€ tous budgets confondus, y compris moyens généraux)



Le rapport financier de Nantes Métropole s'appuie sur l'exploitation des données issues du compte administratif 2018 du budget principal, du budget annexe relatif à l'élimination et au traitement des déchets, et des budgets annexes industriels et commerciaux. Ces documents retracent l'ensemble des dépenses et des recettes de la Métropole sur l'exercice 2018, traduction de la politique menée par les élus dans l'année.

En effet, Nantes Métropole offre deux types de services à ses habitants :

- Les services publics administratifs (SPA), dont les flux financiers sont inscrits au budget principal et au budget annexe des déchets. Les ressources fiscales et les dotations en sont les recettes principales.
- Les services publics industriels et commerciaux (SPIC) : eau, assainissement, réseaux de chaleur, locaux industriels et commerciaux et stationnement. Chacun de ces services fait l'objet d'un budget annexe à part entière, où les dépenses sont en grande partie couvertes par les redevances et/ou produits de la tarification payés par les usagers de ces services.

Tous budgets confondus, **les dépenses totales de Nantes Métropole s'élèvent à 1 071,8 M€** en retraitant les flux croisés entre les différents budgets (1 115,7 M€ en les intégrant). Près de 70% de ces dépenses sont directement consacrées aux différentes politiques publiques (736,6 M€ en 2018), le solde étant pour l'essentiel composé de la masse salariale non affectée aux politiques publiques, des moyens généraux et du remboursement des intérêts et du capital de la dette.

En 2018, Nantes Métropole a poursuivi ses actions en matières d'aménagements urbains, d'environnement, de déplacements, d'enseignement supérieur, de grands équipements, de développement économique et d'emploi.

La politique de déplacements est devenue en 2018 le premier poste de dépenses de la Métropole, pour un montant de 189,6 M€, soit 6,6% de plus qu'en 2017. La contribution de la Métropole à la TAN, délégataire chargée de l'exploitation du réseau de transports en commun, représente près de 90% des dépenses de fonctionnement portant sur cette politique, pour un montant de 95,3 M€, en hausse de 3,2% par rapport à 2017, pour 28,9 millions de kilomètres parcourus (+0,5 millions de Kms) et 143 millions de voyages réalisés en 2018.

La Métropole a en outre poursuivi sa politique de rénovation des infrastructures et des systèmes bus et tramway avec notamment les travaux portant sur la ligne 1 du tramway, aux abords de la gare nord de Nantes (14,3 M€), l'acquisition de Busways électriques (4 M€), la mise en service de 3 lignes Chronobus à la rentrée 2018 (4,1 M€) et les premières dépenses en vue de l'achat de 61 nouvelles rames de tramway (0,7 M€). La Métropole a également engagé l'étude pour la desserte par tramway de l'ouest de l'Ile de Nantes (1 M€). à noter : ces dépenses afférentes aux Transports collectifs font l'objet depuis le 1^{er} janvier 2019 d'un budget annexe dédié, les dépenses relatives aux autres déplacements étant conservées au sein du budget principal.

Les mesures en faveur d'une mobilité plus durable se traduisent par ailleurs par la mise en œuvre des plans communaux de déplacements doux (4,1 M€), de réalisation d'axes structurants vélos (dont la rue des Usines pour la Loire à vélo), et de réalisations d'opérations liées à la promotion des vélos (subventions versées aux associations, actions de communication) et du stationnement vélo. En 2018, la politique déplacements hors transports collectifs comprend, entre autres, les travaux entrepris dans le cadre de l'aménagement de la gare de Nantes (10,6 M€), ainsi que les aménagements réalisés pour améliorer l'accessibilité de la Métropole (3,5 M€ consacrés à la porte de Rezé ; 0,8 M€ aux travaux entre les portes d'Orvault et de Rennes).

La politique enseignement supérieur, développement économique, emploi et innovation occupe, comme les années passées, une place primordiale parmi les actions portées par la Métropole (176,3 M€, contre 185,8 M€ en 2017). Au sein de cette politique, les actions relevant du développement économique (145,5 M€), qui contribuent à l'attractivité du territoire métropolitain, ont conservé leur prépondérance. Elles recouvrent plusieurs missions : le développement économique durable, le tourisme (équipements culturels, sport de haut niveau, grands évènements, patrimoine métropolitain) et les rencontres professionnelles. L'effort d'investissement a ainsi porté sur l'achèvement des travaux de construction du nouveau MIN (64,6 M€), ainsi que la réalisation de travaux destinés à renforcer l'attractivité sportive du territoire. Le Palais des Sports de Beaulieu a ainsi fait l'objet de 16,7 M€ de dépenses en 2018, se traduisant notamment par l'ouverture de la salle « 5000 » au cours de l'été et le début des travaux relevant de la 2^{ème} phase de rénovation (salle 500 et salle de gymnastique). Le HBC Nantes a donc pu réintégrer ses locaux d'origine et plus de 65 000 personnes au total y ont soutenu les équipes professionnelles. Ce soutien à l'attractivité sportive se manifeste aussi par l'attribution de subventions au sport de haut niveau, et l'achat de prestations de communication pour plus de 5,5 M€ aux clubs de sports collectifs portant une ambition européenne.

Nantes Métropole a par ailleurs poursuivi son soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Elle a ainsi consacré 21 M€ à la mise en œuvre de ses objectifs ambitieux via les opérations liées à l'IRS Campus, l'IRT Jules Verne (Technocampus Océan) et à la plate-forme de valorisation économique et créative (Halles 1 & 2). L'opération portant sur la création du pôle universitaire interdisciplinaire dédié aux cultures numériques (2,2 M€) s'inscrit également dans ce cadre. Il s'agit notamment de consolider la démarche « Campus Nantes » visant à organiser une politique métropolitaine d'enseignement supérieur cohérente et diversifiée et faire de celle-ci un levier du développement économique de la Métropole. Au-delà de la réalisation d'investissements, cette politique se traduit également par le versement de subventions (appui des industries culturelles et créatives, soutien au développement de la filière numérique sur le territoire, …).

Sur le volet emploi et innovation sociale, ce sont enfin 9,8 M€ qui ont été mobilisés afin de favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi sur le territoire métropolitain, par le biais notamment d'un soutien financier aux actions de la Maison de l'Emploi, de la Mission Locale et de l'Ecole de la Deuxième Chance de l'Estuaire de la Loire. La mise en œuvre du Pacte métropolitain pour l'emploi, dont l'objectif est de renforcer les moyens d'actions sur l'emploi des jeunes et l'anticipation des mutations économiques, est aussi un levier d'action en faveur de l'animation des filières économiques en matière de gestion territorialisée des emplois et compétences, notamment sur le numérique et l'agroalimentaire.

La politique de l'eau représente le troisième poste de dépenses de la Métropole, avec 104,4 M€ en 2018. Les principaux investissements ont notamment concerné pour 8,6 M€ la poursuite des travaux de modernisation de l'usine d'eau de La Roche et les travaux d'extension et de maintenance du réseau de distribution d'eau potable. En 2018, le volume d'eau produit à l'usine de production d'eau potable de La Roche s'est élevé à 40,9 Millions de m³, niveau stable par rapport à 2017. L'entretien des réseaux, qui représentent 2 299 kms pour les eaux usées, 2 187 kms pour les eaux pluviales et 3 166 kms pour l'eau potable, reste également un enjeu majeur.

Dans le cadre de sa politique énergie et environnement, Nantes Métropole poursuit une ambition de protection, préservation et valorisation de la biodiversité et des milieux naturels ainsi que l'objectif d'apporter un service durable contribuant à lutter contre les effets de serre et concourant à la transition énergétique. A l'horizon 2030, les émissions annuelles de CO2 par habitant devront avoir diminué de 50%. Cet engagement dans la lutte contre le changement climatique en fait une métropole de référence. Il se traduit en 2018 par l'adoption de la feuille de route transition énergétique et l'adoption du Plan Climat Air Energie et Territoire (PCAET) qui traite de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de l'adaptation aux changements climatiques à venir et de la protection de la qualité de l'air. La dynamique engagée depuis des années



s'accélère avec cette feuille de route et fait écho aux grands enjeux en matière de développement durable et de transition énergétique déclinés au niveau local.

Suite au Grand Débat sur la Transition Énergétique, la Métropole s'est engagée sur une feuille de route qui se reflète au travers de plusieurs actions réparties sur différentes politiques publiques (déplacements, habitat, énergie, moyens généraux...): animation de la démarche collective (communautés d'acteurs), investissement supplémentaire dans l'entretien durable du patrimoine métropolitain pour une meilleure efficacité énergétique des bâtiments et dans le développement des énergies renouvelables sur le patrimoine métropolitain, ouverture d'une enveloppe destinée à la rénovation énergétique des copropriétés.

La Métropole a ainsi consacré 104,4 M€ à ces enjeux, par le biais de son budget annexe Déchets (74,9 M€) notamment, qui couvre les activités de collecte, tri, traitement et valorisation sur les 24 communes et les charges liées au fonctionnement des déchetteries communales. Les autres dépenses recouvrent la défense extérieure contre les incendies (25,8 M€) avec la contribution au SDIS, l'accompagnement à l'agriculture périurbaine et locale ou encore un projet innovant de forêts urbaines

En matière de développement urbain du territoire et d'habitat, Nantes Métropole vise à assurer un développement équilibré de l'agglomération, à hauteur de 93,8 M€. S'inscrivant dans une vision globale de l'avenir métropolitain à horizon 2030, le nouveau Programme Local de l'Habitat pour la période 2019-2025, approuvé en 2018, est porteur d'une ambition démographique renouvelée. Des objectifs de construction neuve élevée (6 000 logements par an dont 2 000 logements sociaux) et territorialisés sont fixés. Une ambition forte est affichée en matière de rénovation du parc de logements anciens à travers des dispositifs d'animation au plus près des attentes du public et s'inscrivant dans le cadre de la feuille de route de la transition énergétique. Par ailleurs, Nantes Métropole promeut l'habitat participatif. Ainsi, elle entend diversifier l'offre de logements pour mieux répondre aux besoins liés à la transition démographique et prendre en compte les besoins spécifiques en hébergement, faciliter les parcours résidentiels et l'équilibre territorial, dans une logique de développement cohérent, durable et solidaire.

Cette politique s'est traduite notamment par la poursuite des grands projets de l'Île de Nantes (14 M€), la construction et la réhabilitation de logements sociaux (9 M€), la mise en œuvre du nouveau programme de renouvellement urbain à destination des quartiers prioritaires (2,2 M€), les dispositifs d'aide à la rénovation énergétique ou encore le versement d'aides à l'accession. L'acquisition de réserves foncières pour 5,3 M€ concourt également à cette politique.

Enfin, la Métropole continue d'accorder une place prépondérante aux espaces publics et à la voirie : 66,9 M€ ont été dépensés en 2018, afin de poursuivre les actions qui visent à la fois à aménager les espaces publics (requalification d'espaces publics en lien avec les politiques « Déplacements » et « Habitat » principalement) et entretenir le patrimoine viaire (programme ERS : Entretien – Rénovation – Sécurité pour 14,4 M€) et les réseaux d'éclairage public.

En 2018, les projets d'espaces publics ont mobilisés 24,7 M€ d'investissements et comprennent :

- les opérations d'espaces publics paysage urbain avec notamment les aménagements des rues Charles Laisant et Albert Thomas à Indre, de la rue de la Loire à Sainte Luce sur Loire, ceux des rues Général Meusnier, des Olivettes et Molière à Nantes,
- les opérations liées à la centralité métropolitaine, notamment la création du belvédère de l'Hermitage et la poursuite des aménagements des espaces publics Feydeau Ouest à Nantes,
- les nouveaux aménagements de voirie en accompagnement de la politique publique habitat avec notamment la poursuite des aménagements du secteur Confluent à Rezé, de l'allée de la Gare d'Anjou à Saint-Sébastien, du carrefour Beaujoire/Moulin de la Garde Millot à Nantes,
- l'enfouissement des lignes haute tension à Orvault, l'aménagement de la ZAC de la Métairie à Couëron, l'aménagement de la rue du Corbon à Basse Goulaine, la requalification de l'axe Bretagne à Sautron, débutés en 2018,
- les opérations d'espaces publics ville apaisée pour l'extension de zones apaisées à Saint-Jean de Boiseau, la Montagne, La Chapelle sur Erdre, Orvault, Carquefou, Saint-Herblain, Les Sorinières, Saint-Sébastien sur Loire, Rezé et Nantes,
- les opérations réalisées au titre de la circulation, sécurité, fluidité, principalement l'aménagement du carrefour Bois Tillac/La Jaunaie au Pellerin, le secteur Ecobuts/Nostrie à Saint-Aignan de Grandlieu, les aménagements des abords du nouveau Collège à Vertou, la continuité des aménagements du cœur de ville à Mauves sur Loire, les travaux d'aménagement de la rue de la Gare et de la Place du Marché à Bouaye, du village de la Gautronnière à Brains,

de la rue de la Poste aux Sorinières, de la rue des Buissons à Thouaré, du Boulevard Becquerel—Haute Gournière à La Chapelle sur Erdre, de l'axe Beauregard Martinez à Saint-Herblain, ainsi que l'amélioration de la sécurisation du secteur de la Picaudière à Carquefou.

Ces dépenses recouvrent également le service commun métropolitain relatif au centre de supervision urbain (2,2 M€), mis en service en avril 2018.

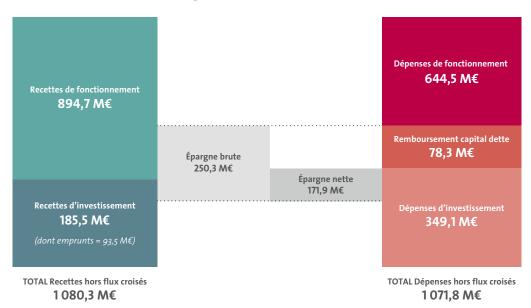
L'ensemble de ces politiques publiques a généré un volume d'investissements de 349,1 M€, soit 6,2% de plus qu'en 2017. La stratégie financière mise en œuvre par la Métropole lui permet donc de porter un haut niveau d'investissement, comme annoncé.

Présentation des équilibres financiers Tous Budgets

Tous budgets confondus, et retraitées des flux croisés entre budgets (43,9 M€), les recettes de fonctionnement atteignent 894,7 M€, contre 644,5 M€ pour les dépenses de même nature. Les niveaux d'épargne s'élèvent par conséquent à 250,3 M€ pour l'épargne brute, et à 171,9 M€ pour l'épargne nette. Celle-ci finance donc près de la moitié des investissements globaux (349,1 M€) réalisés en 2018.

Tous budgets confondus

Retraité des flux croisés entre budgets (*)

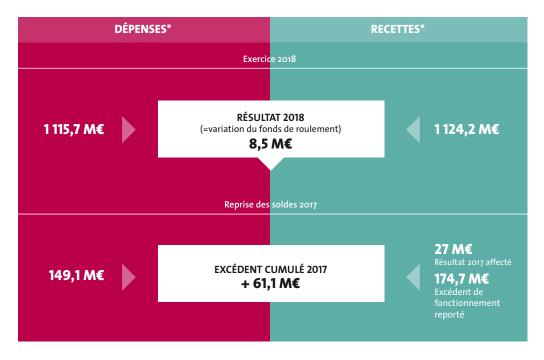


(*) les flux croisés entre le budget principal et les budgets annexes s'élèvent à 43,9 M€

Ainsi, le résultat de l'exercice 2018 (= variation du fonds de roulement) s'élève à 8,5 M€ (hors excédents antérieurs cumulés).

Détermination de l'excédent 2018

(consolidation des excédents du budget principal, du budget déchets et des budgets annexes – hors neutralisation des flux croisés)



(*) les dépenses et les recettes intègrent les flux croisés (43,9 M€) entre le budget principal et les budgets annexes.

L'excédent cumulé s'élève en 2018 à 61,1 M€, dont 10,4 M€ d'excédent cumulé sur le budget principal et 50,7 M€ sur les 6 budgets annexes relatifs aux déchets et aux services publics industriels et commerciaux (SPIC).

Il comprend:

- Un résultat excédentaire sur l'exercice 2018 de 8,5 M€,
- Un résultat reporté de 2017 de 52,6 M€.



LES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS DU BUDGET PRINCIPAL

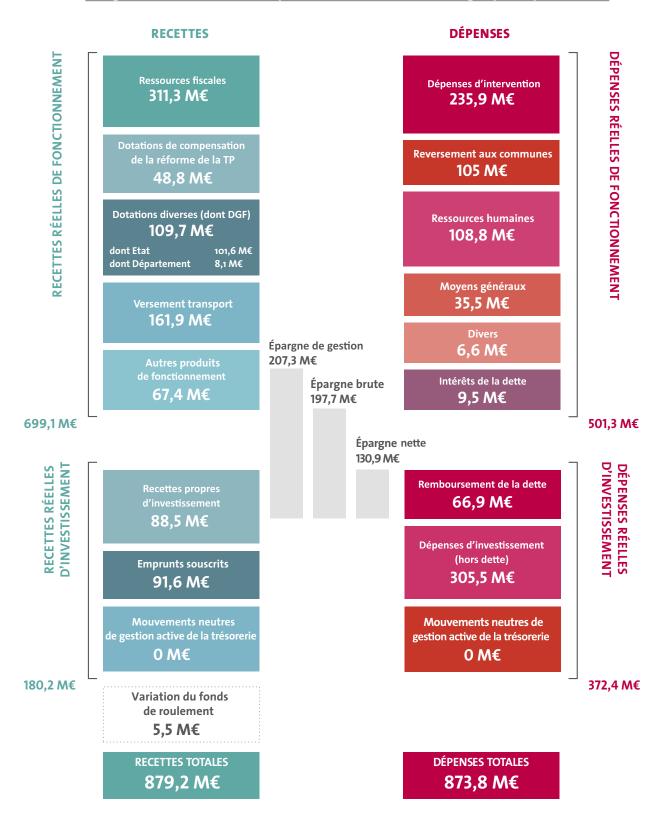
Evolution des grandes masses budgétaires et des principaux soldes financiers entre 2014 et 2018 (budget principal en M€)

	En millions d'euros courants	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
1	Ressources fiscales	219,0	230,4	295,6	306,7	311,3
2	Dotations de compensation de la réforme de la TP	48,8	48,8	48,8	48,8	48,8
3	Dotations diverses (dont DGF)	135,2	122,4	108,7	110,4	109,7
	dont Etat	135,2	122,4	108,7	102,4	101,6
	dont Département	-	-	-	8,0	8,1
4	Versement transport	148,9	145,2	150,2	159,7	161,9
5	Autres produits de fonctionnement	47,7	47,8	42,4	48,3	67,4
6	Recettes réelles de fonctionnement	599,7	594,6	645,7	674,0	699,1
7	Dépenses d'intervention	202,4	218,7	218,7	231,0	235,9
8	Reversements aux communes	122,4	103,3	99,3	104,6	105,0
9	Ressources humaines	89,8	102,7	99,3	107,0	108,8
10	Moyens généraux	29,9	29,8	29,8	32,4	35,5
11	Divers	4,2	3,1	10,5	8,8	6,6
12	Dépenses de gestion (hors frais financiers)	448,7	457,6	457,6	483,8	491,8
13	Epargne de gestion	151,0	137,0	188,2	190,2	207,3
14	Frais financiers	15,2	13,6	12,2	10,7	9,5
15	Dépenses de fonctionnement (avec frais financiers)	463,9	471,2	469,7	494,5	501,3
16	Capacité d'autofinancement (épargne brute)	135,8	123,4	176,0	179,5	197,7
17	Remboursement de la dette (hors mouvements neutres)	68,2	69,9	74,3	72,6	66,9
18	Epargne disponible (nette)	67,6	53,5	101,7	106,9	130,9
19	Recettes d'investissement (hors emprunt)	79,1	104,2	88,7	92,7	88,5
20	Ressources propres disponibles	146,7	157,7	190,3	199,7	219,4
21	Dépenses d'équipement propres	162,6	195,9	195,2	249,2	263,4
22	Subventions d'équipement versées	41,2	26,5	37,4	40,6	42,2
23	Besoin de financement	57,1	64,7	42,3	90,2	86,2
24	Emprunts souscrits (hors mouvements neutres)	50,9	57,1	49,6	73,7	91,6
25	Recettes totales de l'exercice	729,7	755,9	784,0	840,4	879,2
26	Dépenses totales de l'exercice	735,9	763,6	776,7	857,0	873,8
27	Fonds de roulement au 1 ^{er} janvier	27,9	21,8	14,1	21,5	4,9
28	Fonds de roulement au 31 décembre	21,8	14,1	21,5	4,9	10,4
29	Encours de dette au 31 décembre	661,0	651,5	626,3	628,7	658,1

N.B.: Les arrondis effectués au dixième de million d'euros peuvent générer des écarts sur les totalisations sans incidence sur l'analyse TP: taxe professionnelle - DGF: dotation globale de fonctionnement



les grandes masses du compte administratif 2018 (budget principal en M€)



L'exercice 2018 s'inscrit dans la continuité de l'année 2017 et constitue une illustration de la stratégie financière adoptée en début de mandat, destinée à permettre le financement d'un projet ambitieux d'investissement malgré un contexte marqué par le désengagement de l'Etat. Le volume d'investissement réalisé en 2018, qui dépasse le pic atteint en 2017, repose ainsi sur le maintien d'un niveau d'épargne élevé, en dépit de dépenses de fonctionnement en légère hausse, et un ré-endettement maîtrisé.

Les dépenses totales du budget principal de la Métropole s'élèvent à 873,8 M€

(hors mouvement neutre de gestion active de la trésorerie) en 2018, en hausse de 2% par rapport à 2017. Cette progression reflète la montée en puissance de la section d'investissement dans le cadre du projet métropolitain.

Les dépenses de fonctionnement (frais financiers compris) représentent 57,4% de ce budget et s'accroissent de 1,4% en 2018 pour atteindre 501,3 M€.

Ces dépenses se composent :

Des dépenses d'intervention : 235,9 M€,
Des reversements aux communes : 105 M€,
Des charges de personnel (nettes) : 108,8 M€,

Des moyens généraux : 35,5 M€,
Des frais financiers : 9,5 M€,
D'autres charges diverses : 6,6 M€.

Les dépenses d'investissement atteignent quant à elles 372,4 M€ contre 362,4 M€ en 2017. Elles sont constituées essentiellement :

- Des remboursements du capital de la dette pour un montant de 66,9 M€,
- Des dépenses d'investissement hors dette : 305,5 M€.

Malgré la progression désormais structurellement faible des ressources des collectivités, du fait notamment de la réduction des dotations de l'Etat, **la Métropole a perçu 879,2 M€ de recettes** (hors mouvement neutre de gestion active de la trésorerie) en 2018 afin de financer ses dépenses, soit une progression de 4,6% entre 2017 et 2018. Cette hausse résulte toutefois en partie de la dissolution du syndicat mixte aéroportuaire, qui s'est traduite par des recettes exceptionnelles de 4,5 M€, correspondant à un remboursement par l'Etat des sommes versées au titre de la convention Etat – Collectivités du 3 décembre 2010, et du nouveau mode de gestion des mobiliers urbains (+ 4.1 M€).

La progression des recettes de la Métropole repose également sur l'évolution des ressources fiscales (311,3 M \in , soit + 1,5% par rapport à 2017) et des autres recettes de fonctionnement (versement transport notamment). Les recettes de fonctionnement, qui représentent 79,5% des recettes totales, augmentent ainsi de 3,7%.

Le solde du besoin de financement est couvert par les ressources propres d'investissement (88,5 M€) et les emprunts (91,6 M€), en forte hausse par rapport à l'exercice précédent (73,7 M€ en 2017). Conformément à la stratégie financière adoptée, la réalisation des investissements importants prévus par le projet métropolitain requiert en effet de procéder à un ré-endettement contrôlé.

Les recettes de fonctionnement progressant à un rythme supérieur à celui des dépenses de même nature (respectivement + 3,7% et + 1,4%), les différents soldes d'épargne ont donc connu une hausse sensible entre 2017 et 2018. **L'épargne brute s'élève ainsi à 197,7 M€, en hausse de 10,2% par rapport à l'exercice 2017.** Cette trajectoire s'inscrit dans la stratégie financière de la Métropole avec l'atteinte d'un niveau élevé d'épargne constituant l'un des principaux leviers de financement des investissements.

En tenant compte des reports des années précédentes (+ 4,9 M€), le budget principal de la Métropole affiche un résultat excédentaire au 31 décembre 2018 de + 10,4 M€.

ANALYSE RÉTROSPECTIVE SUR 5 ANS (2014-2018)

Sur la période 2014-2018, les soldes d'épargne de la Métropole ont globalement augmenté, rendant compte d'une gestion budgétaire saine :

L'épargne brute est passée de 135,8 M€ en 2014 à 197,7 M€ en 2018. Cette progression repose en grande partie sur la mise en œuvre de la nouvelle stratégie financière adoptée en 2015, qui s'est traduite par une hausse de plus de 50 M€ en 2016.

L'épargne nette est passée de 67,6 M€ à 130,9 M€ entre 2014 et 2018.

Après une période jusqu'en 2014 marquée par une progression régulière de l'épargne brute, celle-ci a connu une diminution en 2015. La stratégie financière adoptée par la Métropole a permis d'enrayer cette évolution et de regagner des marges de manœuvre. En 2016, l'épargne brute s'élève à 176 M€.

En 2017, la Métropole parvient à maintenir ce haut niveau d'épargne (+ 3,5 M€) malgré la baisse des dotations versées par l'Etat et l'apparition de nouvelles dépenses de fonctionnement, en lien avec les compétences transférées du Département.

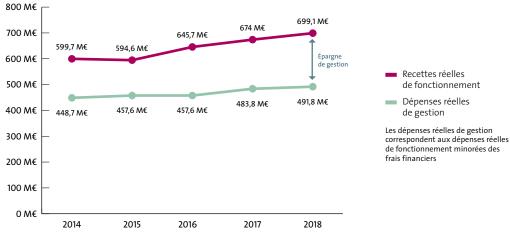
L'épargne brute connaît un nouveau ressaut en 2018, fruit de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de recettes exceptionnelles liées à la dissolution du syndicat aéroportuaire, du nouveau mode de gestion du marché des mobiliers urbains.

La diminution parallèle des remboursements d'emprunts (- 5,7 M€) vient accroître la hausse de l'épargne nette (+ 23,9 M€).

Nantes Métropole conserve donc un volume d'épargne conséquent qui, cumulé aux ressources propres d'investissement, lui permet de financer 71,8% de son programme d'investissement. Le solde est couvert par le recours à l'emprunt.

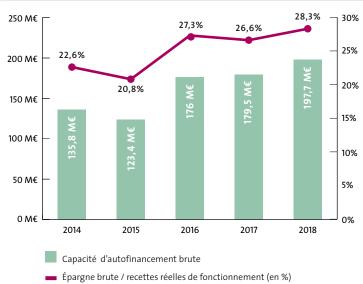
L'accroissement d'un niveau d'épargne déjà élevé











Après deux années de stagnation à un niveau d'épargne déjà élevé, l'exercice 2018 est marqué par la hausse sensible des différents soldes d'épargne. La capacité d'autofinancement brute de la Métropole passe en effet de 179,5 M€ à 197,7 M€, soit une hausse 10,2%.

La progression plus rapide des recettes de fonctionnement (\pm 3,7%) par rapport aux charges de même nature (\pm 1,4%) explique cette évolution.

La trajectoire des recettes de fonctionnement résulte toutefois de trois mouvements exceptionnels ou nouveaux importants :

- La perception de 4,5 M€ au titre de la dissolution du syndicat aéroportuaire (remboursement par l'Etat des subventions qui lui avaient été versées ainsi qu'au concessionnaire).
- Les recettes en provenance du nouveau marché de mobilier urbain, entré en vigueur en septembre 2018, qui atteignent 4,1 M€.
- Les recettes issues de forfait post-stationnement (FPS) qui s'élèvent à 1,5 M€.
 La dépénalisation du stationnement mise en œuvre à compter du 1er janvier 2018 se traduit en effet par le versement à la Métropole des sommes recouvrées par les villes de Nantes et de Rezé.

Aussi, en retraitant ces sommes, la progression des recettes de fonctionnement serait de + 2,2% en 2018, soit un rythme d'évolution qui resterait supérieur à celui enregistré par les dépenses de fonctionnement.

Les ressources fiscales ont elles aussi augmenté en 2018, passant de 306,7 M€ à 311,3 M€ (+1,5%) grâce au seul dynamisme des bases taxables, les taux étant restés inchangés. À ces ressources s'ajoutent les produits des autres impôts et taxes, également en hausse. Ceux-ci recouvrent notamment le versement transport (+ 1,4%), la taxe de séjour (+ 5,8%) et les droits de place (+ 14,1%). En revanche, les dotations diverses diminuent puisqu'elles s'élèvent à 109,7 M€ en 2018, contre 110,4 M€ en 2017. Si l'année 2018 marque la fin du prélèvement de l'Etat sur la DGF des collectivités, qui se traduit par la hausse de la dotation d'intercommunalité perçue par la Métropole, l'écrêtement de la dotation de compensation au titre des dispositifs de péréquation induit une perte de 1,7 M€.

Les dépenses de gestion s'accroissent de 1,7% en 2018, contre + 5,7% en 2017. Ce ralentissement s'explique surtout en creux par rapport aux évènements particuliers ayant marqué l'exercice 2017 (transferts départementaux pour 8 M€ et hausse des dépenses exceptionnelles).

Les dépenses de personnel (22,1% des dépenses de gestion) nettes des recettes de mutualisation connaissent elles aussi une hausse limitée de 1,7%, soit + 1,8 M€. Cette évolution repose à la fois sur les mesures décidées au niveau national (effet GVT pour 1,1 M€, compensation

28,3%

Ratio épargne brute / recettes réelles de fonctionnement en 2018. de la hausse de la CSG, ...) et des actions entreprises par la Métropole (révision du RIFSEEP, versement d'une indemnité pour les trajets domicile – travail effectués en vélo, hausse de la valeur du titre restaurant).

Les dépenses d'intervention, qui représentent près de la moitié des dépenses de gestion, s'accroissent de 2,1%. Les évolutions sont toutefois contrastées au sein de ce regroupement : le coût des délégations de service public augmente, tandis que celui des contributions obligatoires et des services publics métropolitains décroît. Cette variation tient par ailleurs compte des indemnités versées aux entreprises du MIN, qui constituent une dépense exceptionnelle, et du nouveau marché vélo, dont le périmètre a changé. Aussi, en retraitant ces évolutions, les dépenses d'intervention évolueraient de 1,2% et la hausse des dépenses de fonctionnement serait ramenée à + 0,9%, témoignant d'une gestion rigoureuse.

Les moyens généraux (7,2% des dépenses de gestion) et les reversements aux communes (21,3 % des dépenses de gestion) augmentent respectivement de 3 M€ et 0,4 M€. Les attributions de compensation versées aux communes se maintiennent à 72,6 M€ en l'absence de nouveau transfert de compétences, tandis que la dotation de solidarité communautaire augmente de 0,4 M€.

Les autres dépenses (1,3% des dépenses de gestion) diminuent enfin sensiblement, passant de $8,8 \ M \in a 6,6 \ M \in a$, suite à la forte réduction des provisions pour contentieux.

L'épargne de gestion de la Métropole, différence entre ses recettes de fonctionnement et ses dépenses de gestion, enregistre donc une hausse sensible de 9%, pour atteindre 207,3 M€ en 2018.

La diminution des charges financières liée au faible niveau des taux d'intérêt et à la gestion active de la dette et de la trésorerie, permet à la Métropole de continuer à dégager une épargne significative pour financer ses politiques publiques dans un contexte pourtant fortement contraint.

L'épargne nette atteint ainsi un niveau important avec 130,9 M€ en 2018, en hausse de 22,4% par rapport à 2017.

Le ratio « épargne brute / recettes de fonctionnement » en 2018 (28,3 %) connaît par conséquent une hausse (26,6% en 2017). Celui-ci reste donc très satisfaisant et supérieur à ceux constatés sur la période 2012 – 2017. Nantes Métropole confirme donc sa stratégie de renforcement de ses marges de manœuvre, lui permettant de financer un haut niveau d'investissement.

Définitions:

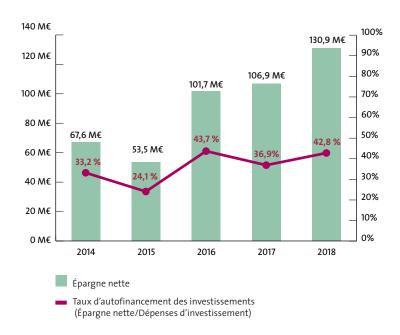
Capacité d'autofinancement (CAF), ou épargne brute : la CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Socle de l'autonomie financière, elle est égale à l'épargne de gestion, diminuée des frais financiers.

L'épargne brute / recettes réelles de fonctionnement : rapport entre les recettes réelles et la CAF, il mesure la part des recettes consacrées au financement des investissements.

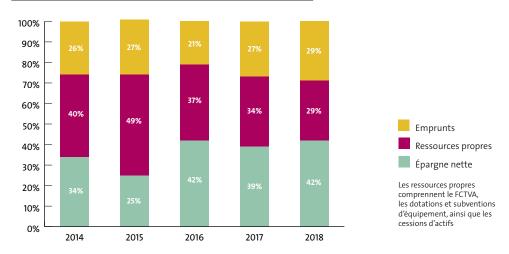


Un volume d'investissement sans précédent

Le poids de l'épargne nette dans le financement des investissements



La structure des recettes d'investissement



305,5 millions d'euros de dépenses d'investissements en 2018, soit environ 473 € par habitant. En 2018, l'autofinancement net dégagé ainsi que les ressources propres d'investissement représentent 70,5% des recettes d'investissement.

La Métropole amplifie en 2018 le rythme de réalisation de son programme d'investissement conformément aux engagements du mandat. Les dépenses d'investissement (hors dette) du budget principal atteignent ainsi 305,5 M€ contre 289,9 M€ en 2017, soit une augmentation de 5.4%.

Pour investir, Nantes Métropole agit au travers de ses dépenses d'équipement propres, sur lesquelles repose principalement cette hausse, à hauteur de 263,4 M€ en 2018 (extension du Palais des Sports de Beaulieu, MIN, rénovation de la ligne 1 du tramway, acquisition de bus et e-Busways, ...), mais également par le biais des subventions d'investissement versées à ses partenaires pour un montant de 42,2 M€.

71,8%

du financement des investissements est assuré par les ressources propres en 2018 Les dépenses d'investissement du budget principal représentent ce faisant un volume de 473 € par habitant en 2018, contre 456 € en 2017. L'année 2018 porte l'effort d'investissement cumulé de Nantes Métropole à 1,3 milliard depuis 2014.

Cette politique d'investissement traduit de manière effective les ambitions de l'actuelle mandature, soit conjuguer le développement et l'attractivité de la Métropole avec le maintien des grands équilibres financiers et budgétaires.

Malgré un niveau d'autofinancement en forte hausse, le recours à l'emprunt s'est lui aussi accru. Cette situation s'explique en partie par l'augmentation des dépenses d'investissement. Parmi les nouveaux emprunts souscrits figure en effet la reprise pour 5,7 M€ du prêt contracté par Nantes Métropole Aménagement pour l'aménagement de l'ensemble immobilier « Le Cambridge » suite au rachat du bâtiment en 2018. Il s'agit toutefois d'un ré-endettement maîtrisé, cohérent avec la situation financière de la Métropole et la stratégie financière adoptée en décembre 2015. Les ressources propres d'investissement, cumulées à l'épargne nette, apparaîssent par conséquent en repli dans la structure de financement des investissements de Nantes Métropole, puisqu'elles en couvrent 71,8% en 2018 (75% en 2017) :

- <u>Epargne nette</u> (épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette) : la hausse plus importante de l'épargne nette (+ 23,9 M€ entre 2017 et 2018) que celle des recettes d'investissement (+ 13,7 M€) se traduit par un gain de 3 points de la part de l'épargne nette au sein de ces recettes (de 39% en 2017 à 42% en 2018).
- Ressources propres d'investissement : celles-ci ont quant à elles diminué, puisqu'elles s'élèvent à 88,5 M€ en 2018, soit une baisse de 4,2 M€ par rapport à 2017. Leur part dans les recettes d'investissement décroît donc à nouveau (28,5% en 2018, contre 34% en 2017 et 37% en 2016), conséquence là aussi de la hausse de l'épargne nette et de la proportion accrue des emprunts contractés en lien avec le programme d'investissement porté :
 - Les subventions d'équipement s'élèvent à 21,1 M€ comprenant notamment les contributions de l'Etat (13,6 M€), de la Région (0,09 M€) et du Département (3,7 M€), respectivement en baisse de 3,6 M€ et de 2,7 M€.
 - Les dotations et fonds divers comprennent le versement du fonds de compensation de la TVA, calculé sur la base des dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2017, pour un montant de 22,6 M€, la taxe d'aménagement (TA) s'élevant à 13,9 M€, ainsi que le produit des amendes de police (9 M€).

Le reste des investissements, c'est-à-dire ceux non couverts par les ressources propres d'investissement et l'épargne nette, est financé par une troisième source de financement, l'emprunt. Les dettes nouvellement contractées en 2018 s'établissent à 91,6 M€, en adéquation avec le volume d'investissement réalisé.

Enfin, conséquence de la hausse importante de l'autofinancement, des efforts réalisés et, partant, d'un surplus de recettes au regard des charges, le fonds de roulement augmente de 5,5 M€ en 2018.

42,8%

des dépenses d'investissement sont financés grâce à l'épargne nette.

Définitions:

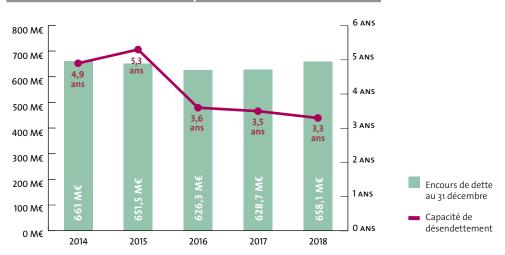
Ressources propres disponibles: elles représentent la somme (hors emprunt) dont dispose la collectivité pour financer ses dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette. Elles sont constituées, d'une part, de la capacité d'autofinancement (diminuée du remboursement du capital de la dette) et, d'autre part, des ressources propres d'investissement (dotations, subventions,...).

Dépenses d'investissement (hors dette) : elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette. Ce sont l'ensemble des dépenses relatives au patrimoine de la collectivité (construction, rénovation,...) et des subventions versées à d'autres collectivités en vue de la réalisation de projets d'envergure.

Taux d'autofinancement des investissements : épargne nette sur dépenses d'investissement. Il mesure la part d'investissements financés par l'épargne nette.

Un ré-endettement progressif et maîtrisé

L'encours de dette et la capacité de désendettement



Évolution des emprunts contractés et de l'annuité de la dette



Si les marges de manœuvre dégagées permettent à la Métropole de porter un projet d'investissement ambitieux, les dépenses associées atteignent en 2018 un niveau sans précédent nécessitant un recours plus important à l'emprunt. Ce ré-endettement (91,6 M€ d'emprunts nouveaux en 2018, contre 73,7 M€ en 2017) progressif et maîtrisé s'inscrit toutefois dans la stratégie financière de la Métropole, dont il constitue d'ailleurs l'un des leviers.

Le montant des emprunts nouveaux étant plus élevé que celui des remboursements en capital de la dette existante (66,9 M \in), l'encours de dette s'accroît naturellement. A cette variation mathématique s'ajoute la reprise des encours du syndicat aéroportuaire (1,1 M \in) et de l'immeuble « Le Cambridge » (5,7 M \in), ainsi que le refinancement d'une pénalité relative au remboursement anticipé d'un emprunt.

ans est la capacité de désendettement en 2018.

L'encours de dette au 31 décembre 2018 augmente par conséquent, passant de 628,7 M€ à 658,1 M€, soit une hausse de 4,7%.

Parallèlement, la charge de la dette de la Métropole diminue. La politique de gestion active menée depuis plusieurs années a permis d'optimiser les conditions de financement des emprunts en cherchant à retenir les meilleures offres de crédit pour la réalisation des nouveaux emprunts et à maîtriser la charge de la dette existante.

Le taux moyen de la dette s'établit à 1,58% en 2018 (tous budgets confondus). La situation toujours favorable des taux du marché et les arbitrages réalisés par la Métropole ont permis de réduire les frais financiers de 11% entre 2017 et 2018, passant de 10,7 M€ à 9,5 M€.

Compte tenu de la hausse de l'autofinancement, l'accroissement de l'encours de dette ne se traduit pas en 2018 par une diminution des marges de manœuvre de la collectivité ou une dégradation de sa solvabilité. La capacité de désendettement de la Métropole connaît même une amélioration et s'élève à 3,3 ans en 2018 (3,5 ans en 2017).

Définitions:

Capacité de désendettement : elle exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la collectivité, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacrée. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.



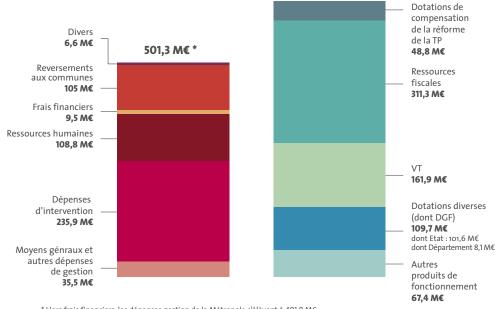
LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement

DÉPENSES réelles de fonctionnement

RECETTES réelles de fonctionnement





^{*} Hors frais financiers, les dépenses gestion de la Métropole s'élèvent à 491,8 M€.

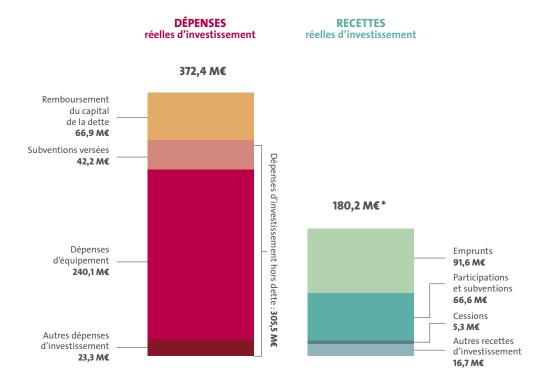
La section de fonctionnement retranscrit l'ensemble des charges (frais de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de services, etc.) et des produits (ressources fiscales, dotations, etc.) correspondants aux opérations courantes et régulières de la Métropole.

En 2018, **les dépenses de fonctionnement représentent 501,3 M€** (en intégrant les frais financiers). **Les recettes de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 699,1 M€.** L'épargne brute, qui correspond à la différence entre les produits et les charges de fonctionnement, s'établit ainsi à 197,7 M€.





La section d'investissement



^{*} Tenant compte des excédents de fonctionnement des années précédentes (1068), les recettes d'investissement de la Métropole s'élèvent à 305,97 M€.

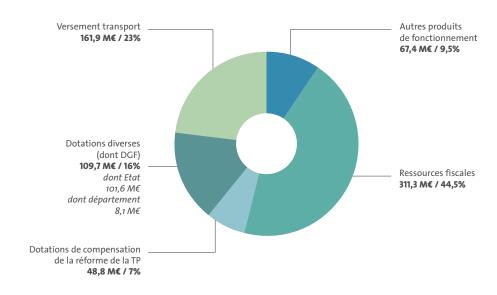
Les opérations de grande envergure, qui enrichissent le patrimoine de la Métropole, sont quant à elles réunies dans la section d'investissement. Elle retrace les opérations budgétaires relatives aux dépenses d'équipement (travaux en cours, etc.) et les remboursements du capital de la dette, d'une part, les emprunts et dotations ou subventions perçues liées aux investissements engagés par Nantes Métropole, d'autre part.

Sans prendre en compte le report des résultats antérieurs, les dépenses réelles d'investissement atteignent 372,4 M€ en 2018 (dont 66,9 M€ de remboursements du capital de la dette), alors que les recettes d'investissement s'élèvent à 180,2 M€ (y compris les cessions).

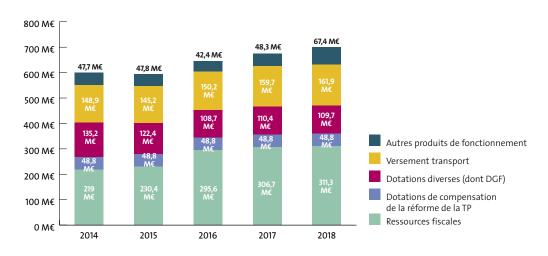


Les recettes de fonctionnement

La structure des recettes de fonctionnement en 2018 (699,1 M€)

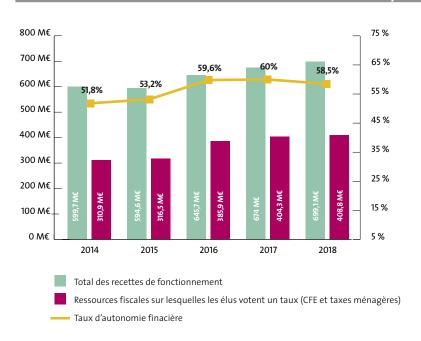


Évolution des recettes réelles de fonctionnement

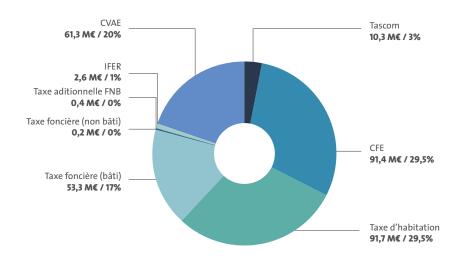




Évolution de l'autonomie financière de Nantes Métropole



La structure des ressources fiscales en 2018 (311,3 M€)



Conséquence du dynamisme du territoire, de son attractivité, mais aussi de la perception de recettes exceptionnelles, **les recettes de fonctionnement de Nantes Métropole connaissent à nouveau une forte progression en 2018 et s'élèvent à 699,1 M€** (soit + 3,7%, après un ressaut de + 4,4% en 2017). En retraitant les mouvements exceptionnels liés à la dissolution du syndicat aéroportuaire, au nouveau mode de gestion du marché relatif au mobilier urbain et aux recettes des forfaits post-stationnement, le rythme de progression des recettes de fonctionnement est de 2,2%.

Des recettes de fiscalité en hausse

Entre 2017 et 2018, les ressources fiscales directes (hors TEOM) progressent de 4,5 M€, en raison de la seule dynamique des bases taxables, pour atteindre 311,3 M€.

Les ressources fiscales de Nantes Métropole sont constituées d'une diversité de taxes et d'impôts, qui connaissent des évolutions différentes. Parmi les contributions directes, la collectivité perçoit les recettes fiscales de substitution de la taxe professionnelle, c'est-à-dire la cotisation foncière des entreprises (91,4 M \in), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (61,3 M \in), la taxe sur les surfaces commerciales (10,3 M \in), l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (2,6 M \in) et enfin la taxe additionnelle au foncier non bâti (0,4 M \in). Elle perçoit également le revenu des taxes « ménages » : la taxe d'habitation (91,7 M \in), la taxe foncière sur les propriétés bâties (53,3 M \in) et sur les propriétés non bâties (0,2 M \in). A cela s'ajoute enfin le produit du versement transport (161,9 M \in), lié à la compétence Transports et déplacements exercée par la Métropole.

Le produit des taxes « ménages », soit la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties, progresse ainsi de 3,9 M€ en 2018. Les principales contributions fiscales économiques que sont la CFE et la CVAE connaissent un accroissement identique (+ 3,9 M€).

Les produits des autres contributions fiscales économiques ont à l'inverse diminué. Si le recul est limité pour la TAFNB (- 0,9 %) et les IFER (- 1,4 %), il est sensiblement plus important pour la TASCOM (- 23,6 %, soit − 3,2 M€). Cette évolution s'explique par le système d'acomptes sur l'année suivante, mis en œuvre à compter du 1er janvier 2017, et qui s'est donc traduit par un pic exceptionnel en 2017. Par conséquent, en 2018, le niveau du produit de la TASCOM est proche des montants perçus en 2015 et 2016.

Pour finir, les revenus du versement transport (VT), qui incluent la compensation consécutive au relèvement du seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés, continuent de progresser (161,9 M€ contre 159,7 M€ en 2017), bien qu'à un rythme moins soutenu (+ 1,4% contre + 6,3% en 2017). Ce ralentissement repose à la fois sur une croissance moindre de l'emploi (- 1,2 point de hausse de la masse salariale entre 2017 et 2018 sur le territoire de la Métropole selon l'URSSAF), ainsi que sur la fin de la perception par la Métropole des sommes indûment versées par les employeurs, qui leurs étaient reversées ensuite, conformément à un arrêt de la Cour de Cassation.

L'autonomie financière de Nantes Métropole est en léger retrait en 2018, après le pic atteint en 2017. Le ratio « ressources fiscales conditionnées à un taux voté annuellement par les élus / recettes totales de fonctionnement » atteint ainsi 58.5%, contre 60% en 2017.

Depuis 2014, la progression constatée est toutefois le résultat d'un double effet : la baisse des dotations versées par l'État d'une part, la hausse des ressources fiscales directes d'autre part.

Une moindre diminution des dotations versées par l'Etat

Après quatre années de baisse consécutives, l'année 2018 marque la fin des ponctions effectuées par l'Etat sur les dotations versées aux collectivités au titre du redressement des finances publiques. Toutefois, si ce dispositif n'existe plus, l'Etat continue de surveiller étroitement les dépenses des collectivités et a introduit un nouveau mécanisme destiné à limiter la progression de leurs dépenses de fonctionnement, mais sans incidence sur les dotations.

Depuis 2011, le soutien financier de l'État se décompose en deux catégories de concours financiers, à savoir les dotations dîtes « classiques » (DGF, dotation générale de décentralisation, etc.) d'une part, et les compensations issues des réformes fiscales (FNGIR et DCRTP suite à la réforme de la taxe professionnelle, allocations compensatrices liées aux mesures réduisant les bases taxables) d'autre part :

• La participation au financement de la péréquation (DSU, DSR) et de l'actualisation annuelle des données de la population est matérialisée par la diminution de la dotation de compensation (-1,7 M€), qui constitue l'une des deux composantes de la dotation globale de fonctionnement. L'autre composante, soit la dotation d'intercommunalité, enregistre quant à elle une hausse de 0,8 M€ grâce à l'accroissement de la population. Au final, la DGF passe de 95,1 M€ en 2017 à 94,1 M€ en 2018, soit une baisse de 1%.

473,2
millions d'euros
de produit fiscal
en 2018, c'est-à-dire
67,7% des recettes
de fonctionnement
du budget principal.

- Quant à la dotation de décentralisation, après avoir subi une légère baisse entre 2013 et 2014, son versement se stabilise depuis 2014 et atteint 3,2 M€.
- Les compensations fiscales économiques, variables d'ajustement de l'enveloppe normée sollicitée pour abonder la péréquation verticale, diminuent de 43,2% en 2018 pour s'établir à 0,1 M€. Les compensations relatives aux taxes ménages connaissent en revanche une trajectoire opposée et passent de 3,5 M€ à 3,9 M€, conséquence du dispositif d'exonération de taxe d'habitation des personnes de conditions modestes mis en place en 2016.
- Dans la continuité des années précédentes, les versements liés à la réforme de la taxe professionnelle (FNGIR et DCRTP) restent constants à 48,8 M€.
- Citons enfin 0,5 M€ au titre du FCTVA, conséquence des dispositions législatives issues de la loi de finances pour 2016, qui élargissent l'éligibilité au FCTVA des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter du 1er janvier 2016.

Une dotation de compensation départementale stabilisée

La dotation de compensation départementale consécutive aux transferts de compétence réalisés en 2017 s'élève à 8,1 M€ en 2018, soit 0,1 M€ de plus qu'en 2017. Cette dotation recouvre les coûts liés à la voirie transférée et à trois compétences sociales : le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et l'information et la coordination gérontologique (CLIC personnes âgées). Le réajustement opéré en 2018 tient compte des chiffres définitifs pour 2016, non disponibles lors de la première évaluation.

14,5%

La part des dotations versées par l'Etat au sein des recettes de fonctionnement se réduit en 2018 : elle ne correspond plus qu'à 14,5% du montant global (contre 15,2% en 2017)

Une hausse des autres recettes de fonctionnement qui masque des évolutions disparates

Les autres recettes de fonctionnement augmentent en 2018 (+ 39,6 %) et s'établissent à 67,4 M \in , soit + 19,1 M \in . En retraitant les recettes exceptionnelles liées à la dissolution du syndicat aéroportuaire, à la perception des recettes publicitaires dans le cadre du marché portant sur la gestion du mobilier urbain et aux recettes issues des forfaits post-stationnement, et représentant au total 10,1 M \in , la progression est réduite à + 2,2 %.

Les autres taxes ne justifient qu'une partie de cette évolution (+ 0,8 M€). Les droits de place s'accroissent ainsi de 14,1%, tandis que le produit de la taxe de séjour augmente de 5,8% grâce aux 270 000 nuitées supplémentaires taxées en 2017.

Les recettes d'exploitation restantes ainsi que les recettes de mutualisation (+ 6,2 %) liées aux remboursements de charges de personnel y contribuent également. En 2018, 40,5% des effectifs sont mutualisés : 1 521 agents avec la ville de Nantes, 22 avec d'autres villes de la Métropole pour le centre de supervision urbain et la réalisation d'actions portant sur la transition énergétique et le nettoiement.

À contrario, les ressources en provenance d'autres collectivités diminuent de 5,8 % tandis que les refacturations de travaux aux tiers reculent de 17,5%.

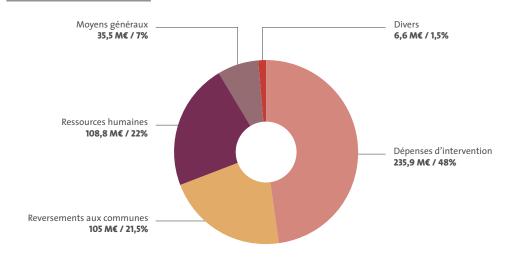
Définitions:

Le produit de la fiscalité directe : somme des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxes foncières, CFE, CVAE, IFER,...) payées par les contribuables, ménages et entreprises. Il faut y ajouter le VT pour déterminer les ressources fiscales totales

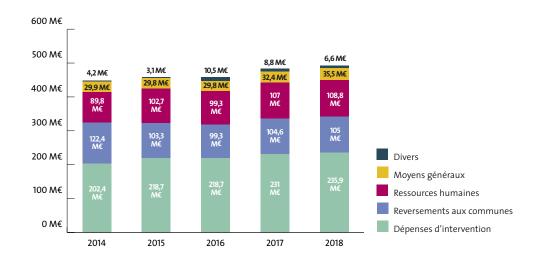
Autonomie financière et fiscale : l'autonomie financière des collectivités territoriales est conçue comme une déclinaison du principe de libre administration des collectivités dans le domaine budgétaire et fiscal.

Les dépenses de gestion (hors frais financiers)

La structure des dépenses de gestion (hors frais financiers) en 2018 (491.8 M€)



Évolution des dépenses de gestion (hors frais financiers)



Les dépenses de gestion (donc hors frais financiers) de la collectivité progressent en 2018 et s'établissent ainsi à 491.8 M€.

Des dépenses d'intervention cohérentes avec la mise en œuvre du projet métropolitain

Entre 2017 et 2018, **les dépenses d'intervention**, celles qui sont directement liées aux politiques publiques, augmentent de 2,1% et **atteignent 235,9 M€.** Cette évolution tient compte des indemnités versées aux entreprises du MIN (4,5 M€), qui constituent une dépense exceptionnelle, ainsi que du nouveau mode de gestion du marché vélos. Les marchés vélos et mobiliers urbains, précédemment réunis dans un même marché, ont en effet été scindés à compter du 1^{er} septembre 2018. Depuis cette date, la Métropole supporte donc les dépenses d'exploitation des vélos Bicloo (1,2 M€ en 2018).

Une lecture plus fine des différentes dépenses d'intervention permet par ailleurs de mettre en avant les nouvelles dépenses subies ainsi que les efforts entrepris par la Métropole.

Comme chaque année, le principal poste des dépenses d'intervention correspond à la **contribution à l'exploitation des transports urbains** versée à la SEMITAN au titre de la DSP (40,4 % des dépenses d'intervention). Elle s'élève à **95,3 M€**, en hausse de 3,3% par rapport au montant 2017, en raison de l'évolution de l'offre kilométrique induite par les nouvelles lignes Chronobus (C9, C20, prolongement C3) et de l'accroissement des amplitudes horaires.

Les dépenses relatives à **la mise en œuvre des services publics communautaires** connaissent un léger repli (- 0,8%) et s'établissent à **45,5 M€** en 2018, contre 45,8 M€ en 2017. Les économies portent principalement sur les consommations d'énergie induites par les réseaux d'éclairage public (- 0,5 M€), résultat du plan d'actions pour limiter les consommations énergétiques, mais aussi sur les charges afférentes à l'accueil des gens du voyage. Des hausses ont en revanche été enregistrées sur les charges liées à la propreté urbaine (+ 14,7%) et celles liées au sport de haut niveau (+ 14,9%).

235,9
millions d'euros
de dépenses
d'intervention
en 2018.

En excluant la DSP relative à l'exploitation du réseau de transports urbains de la Métropole, **les autres DSP** en cours représentent une charge de fonctionnement de **23 M€** en 2018, soit une hausse de 5,2%. Cette évolution concerne en premier lieu la DSP relative à la patinoire du Petit-Port (+ 0,9 M€), suivie de la DSP Tourisme (+ 0,3 M€) et de la DSP relative à l'exploitation de la Cité des Congrès (+ 0,1 M€). Les coûts des DSP « Ports fluviaux », « Machines de l'Ile » ainsi que la DSP pour l'animation et le développement du « cluster Quartier de la création » apparaissent en revanche en baisse. Le coût de la DSP « Châteaux des ducs de Bretagne » se maintient enfin à 7,7 M€.

Nantes Métropole a par ailleurs dépensé **37 M€** en 2018, pour honorer ses **contributions obligatoires**, soit un montant stable par rapport à l'année précédente (– 0,1%). Ce maintien masque cependant des évolutions contrastées : les contributions versées au SDIS, au Pôle métropolitain Nantes – Saint-Nazaire et au pilotage de la mission de prévention des milieux aquatiques sont ainsi en hausse (respectivement + 0,2 M€ ; + 0,06 M€ et + 0,2 M€), tandis que d'autres diminuent. C'est notamment le cas pour l'ESBANM (- 0,4 M€), Audencia et le Pôle métropolitain Loire Bretagne. La contribution versée au Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (SMANO) atteint enfin, comme l'an passé, 5,3 M€.

Les subventions et autres contributions s'établissent en 2018 à 35,1 M€, en hausse de 6,2% par rapport à 2017. À l'exception des subventions au titre des emplois solidaires qui enregistrent une baisse en 2018 (- 0,1 M€) du fait de l'arrêt du dispositif « emplois d'avenir », l'ensemble des subventions et autres contributions a augmenté en 2018. Celles-ci se partagent entre les dispositifs de solidarité transférés du Département (FAJ, FSL et CLIC), la subvention pour la maison de l'emploi et la mission locale, le soutien aux clubs de haut niveau et aux grands évènements sportifs, le soutien aux manifestations... En 2018, ont ainsi eu lieu l'Open international de Squash à la Cité des Congrès, l'Open Gaz de France (Tennis féminin) à Vertou, la course ODYSSEA, les Foulées du Tram, le tournoi international Futsal Erdre...

Les dépenses de personnel nettes des recettes de mutualisation représentent 22,1% des dépenses de gestion pour un montant de **108,8 M€** (contre 107 M€ en 2017). **40,5% de l'effectif permanent est mutualisé :** 1521 agents sur le périmètre des services communs avec la ville de Nantes et 22 agents au titre des services communs avec les communes (CSU, SIG, instruction des autorisations de droit des sols...).

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- Les mesures nationales sur lesquelles la collectivité ne peut influer : la mise en place d'un jour de carence pour maladie pour les agents publics et l'instauration d'un système destiné à compenser la hausse de la CSG ont influé à la baisse sur la masse salariale (- 0.2 M€) :
- L'effet Glissement-Vieillesse-Technicité correspondant aux avancements d'échelons et de grades des agents dont les conséquences financières s'évaluent à 1,2 M€ ;
- Les actions volontaristes mises en œuvre par la Métropole et dont le coût s'élève à 0,8 M€ : révision du régime indemnitaire en catégorie A (RIFSEEP), création d'une indemnité pour les trajets domicile travail effectués en vélo et hausse de 0,10€ de la valeur faciale du titre restaurant.

La masse salariale relative aux emplois d'avenir connaît quant à elle une nouvelle diminution de plus de 76 K€ en raison de l'extinction du dispositif au cours de l'année 2018, suite au non renouvellement de l'accord de financement de l'État.

Les moyens généraux augmentent enfin de 9,5%, passant de 32,4 M€ à **35,5 M€**. Cette évolution s'explique majoritairement par les charges afférentes au Musée d'arts (gardiennage, nettoyage des locaux, maintenance et fluides), comptabilisées en année pleine en 2018, les charges locatives et les dépenses portant sur la maintenance des véhicules, en raison de la hausse de leur âge moyen, et l'achat de carburant, suite aux évolutions tarifaires.

Le maintien de la solidarité territoriale de Nantes Métropole envers ses communes membres Dans la continuité des années précédentes, Nantes Métropole confirme sa politique de redistribution financière en direction de ses communes, afin de garantir un certain équilibre territorial. Les versements aux communes se composent de deux enveloppes distinctes : les attributions de compensation (AC) d'une part, la dotation de solidarité communautaire (DSC) d'autre part. La Métropole a redistribué 105 M€ en 2018, correspondant à une hausse de 0,4 M€ par rapport à l'année précédente (+ 0,3%). Les reversements aux communes représentent donc 21,3% des dépenses de gestion.

millions d'euros de reversements aux communes membres (AC + DSC) en 2018)

L'année 2018 n'ayant pas donné lieu à de nouveaux transferts de compétence, cette évolution, mineure, repose exclusivement sur la dotation de solidarité communautaire. Celle-ci progresse de 1,1%, passant de 32,1 M€ à 32,4 M€, en raison du mode de calcul de cette dotation, indexée sur l'évolution des recettes fiscales de la Métropole à taux constants et de ses dotations et compensations.

Ainsi, la Métropole contribue à la solidarité territoriale à hauteur de 50,1 € par habitant, soit un niveau de redistribution important.

Les attributions de compensation se maintiennent quant à elles à 72,6 M€.

Focus sur la contractualisation avec l'État

L'article 29 de la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 a introduit un dispositif de contractualisation avec l'État pour les collectivités et leurs groupements à fiscalité propre afin de réduire la part des dépenses publiques dans le PIB et le montant de la dette publique. Sont concernées par cette mesure les 322 collectivités et groupements dont les recettes réelles de fonctionnement 2016 du budget principal sont supérieures à 60 M€.

Le contrat prévoit des critères de modulation du taux contractuel. Le taux d'évolution annuel, sur une durée de trois ans, est de 1,2 % pour Nantes Métropole.

Ce taux d'évolution annuel maximum est appliqué à une base 2017 constituée des dépenses réelles de fonctionnement 2017 du budget principal, minorée des atténuations de charges et de produits (notamment l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire) et des dotations aux provisions.

Par conséquent, pour Nantes Métropole, le niveau maximal de ces dépenses a été fixé de la manière suivante pour les années à venir :

	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
Montant des dépenses réelles de fonctionnement	421 498 738 €	426 556 723 €	431 675 404 €	436 855 508 €

Les dépenses de fonctionnement 2018 à prendre en compte font un total de 433,8 M€. Elles ont fait l'objet d'une discussion avec les services de l'État. Plusieurs retraitements ont ainsi été opérés, tout d'abord, du fait des changements de périmètre budgétaire, puis en raison d'éléments exceptionnels :

- Les changements de périmètre budgétaires liés au nouveau mode de gestion des marchés vélos et mobiliers urbains depuis le 1er septembre 2018 (-1,1 M€),
- Les dépenses nouvelles liées à la compétence GEMAPI, exercée par Nantes Métropole depuis le 1er janvier 2018 (-0,3 M€),
- Les nouvelles mutualisations intervenues en 2018 (-0,5 M€),
- Les dépenses exceptionnelles relatives au transfert du MIN (-1 M€), ramenant le total des dépenses retraitées à 430,9 M€.

Par conséquent, au regard du périmètre pris en compte dans le cadre de la contractualisation et des retraitements effectués, les dépenses de fonctionnement de Nantes Métropole excèdent de 4,4 M€ le niveau des dépenses contractualisées, soit un taux d'évolution de + 2,2%.

Le non-respect de l'objectif d'évolution des dépenses se traduira par une reprise financière atteignant 75% du dépassement, soit un montant estimé à 3,3 M€. Cette reprise sera comptabilisée sur l'exercice 2019.

Le modèle comptable utilisé pour les mutualisations, via la refacturation des frais engagés à la ville de Nantes, implique que les coûts sont comptabilisés deux fois, dans les dépenses réelles de fonctionnement des deux collectivités. Nantes Métropole a demandé le retraitement de ces éléments, qui a été refusé par l'État. Cela aurait amené un retraitement de 1,6 M€ supplémentaires, et donc une diminution de la reprise de 1,2 M€.

Définitions:

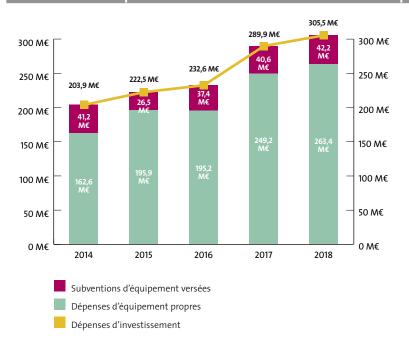
Dépenses d'intervention : elles regroupent l'ensemble des dépenses de politiques publiques en fonctionnement relatives à la mise en œuvre des services publics offerts par Nantes Métropole.

Les reversements aux communes membres : l'attribution de compensation a pour objectif de neutraliser l'impact pour les communes des transferts de fiscalité à la Métropole, tout en tenant compte des économies de charges effectuées du fait des transferts de compétences. La dotation de solidarité communautaire est un reversement facultatif permettant à Nantes Métropole de répartir équitablement entre les communes membres une partie de la croissance des ressources fiscales.

L'épargne et le financement des investissements

En M€	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	599,7	594,6	645,7	674,0	699,1
Dépenses réelles de gestion (hors frais financiers)	448,7	457,6	457,6	483,8	491,8
Epargne de gestion	151,0	137,0	188,2	190,2	207,3
Taux d'épargne de gestion	25,2%	23,0%	29,1%	28,2%	29,6%
Charges financières	15,2	13,6	12,2	10,7	9,5
Capacité d'autofinancement brute		123,4	176,0	179,5	197,7
Taux d'épargne brute	22,6%	20,8%	27,3%	26,6%	28,3%
Remboursement des emprunts	68,2	69,9	74,3	72,6	66,9
Capacité d'autofinancement nette		53,5	101,7	106,9	130,9
Taux d'épargne nette	11,3%	9,0%	15,7%	15,9%	18,7%

Évolution des dépenses d'investissement et de leurs composantes



Un autofinancement brut en hausse qui garantit la réalisation d'un haut niveau d'investissement

En volume, les recettes de fonctionnement, portées par les recettes exceptionnelles générées par la dissolution du syndicat aéroportuaire, les recettes publicitaires issues du mobilier urbain et la perception des recettes du forfait post-stationnement (+ 10,1 M \in en cumulé), progressent davantage que les dépenses de gestion, soit les dépenses de fonctionnement hors frais financiers (respectivement + 25,1 M \in et + 8 M \in). L'épargne de gestion enregistre donc une augmentation sensible et atteint 207,3 M \in en 2018, contre 190,2 M \in en 2017. **Le taux d'épargne de gestion s'accroît** lui aussi et passe de 28,2% **à 29,6%**.

Les frais financiers, recouvrant les intérêts de la dette et les frais liés à la gestion de la trésorerie, poursuivent quant à eux leur décroissance entamée en 2012 et diminuent de 1,2 M€ en 2018. Cette baisse s'inscrit à la fois dans un contexte international marqué par des taux d'intérêt des emprunts bancaires qui se maintiennent à des niveaux historiquement bas, et dans un contexte local de désendettement jusqu'en 2016. La réduction des frais financiers, conjuguée à la hausse de l'épargne de gestion, se traduit par la **progression de la capacité d'autofinancement brute, qui s'élève à 197,7 M€**, soit une hausse de 18,2 M€ par rapport à 2017.

Les remboursements d'emprunts diminuent également en 2018 (- 7,8%), et sont accentuées par la fin en 2017 du remboursement du prêt relais FCTVA.

L'épargne nette s'établit par conséquent à 130,9 M€, naturellement en hausse par rapport à 2017 (+ 23,9 M€).

L'exercice 2018 se caractérise donc par des niveaux d'épargne en forte hausse, qui s'expliquent par deux facteurs : des mouvements ponctuels en recettes et la maîtrise continue des dépenses de fonctionnement. Les montants d'épargne ainsi dégagés permettent la réalisation du projet métropolitain et la préservation d'une situation financière saine.

Des investissements couverts à près de 72% par les ressources propres de la Métropole

Le cumul de l'épargne nette de Nantes Métropole, s'élevant à 130,9 M€, et des recettes d'investissement hors emprunts, pour un montant de 88,5 M€, contribue au financement de 71,8% des investissements en 2018. Ce ratio apparaît en repli par rapport à l'exercice 2017 (75%) mais s'explique par le volume sans précédent d'investissements réalisés et la variation du fonds de roulement, sollicité en 2017 mais abondé en 2018.

Le total des **dépenses d'investissement réalisées par la Métropole en 2018, 305,5 M€,** est composé de deux enveloppes distinctes :

- Les dépenses propres d'équipement, qui portent sur les projets portés directement par la Métropole. Elles connaissent une hausse de près de 6% en 2018, passant de 249,2 M€ à 263,4 M€, soit un niveau inégalé sur la dernière décennie.
- Les subventions d'investissement, versées par la collectivité à ses partenaires pour les accompagner dans leurs projets, qui progressent elles aussi (+ 3,8%) en 2018 pour s'établir à 42,2 M€.

En 2018, à l'image des années passées, l'effort d'investissement a essentiellement porté sur les politiques de développement économique et de déplacements.

La politique enseignement supérieur, développement économique, emploi et innovation reste ainsi le premier poste budgétaire avec 108,3 M€ investis en 2018. L'achèvement des travaux de construction du nouveau MIN à Rezé (64,6 M€), livré en février 2019, explique plus de la moitié du poids de cette politique. Y sont également incluses la fin des dépenses relatives aux travaux d'extension et de réhabilitation du Musée d'Arts (0,8 M€), les études portant sur la réalisation de l'Arbre aux Hérons (2,4 M€) et la subvention versée au projet culturel « Transfert » (2 M€), situé sur le site des anciens abattoirs de Rezé. L'engagement de Nantes Métropole en matière culturelle et touristique s'étend également à l'attractivité sportive du territoire : l'ouverture de la nouvelle salle 5000 du Palais des Sports de Beaulieu a ainsi eu lieu en septembre 2018, à l'issue de la première tranche des travaux de rénovation qui ont généré 16,7 M€ de dépenses lors de cet exercice. Les investissements relatifs à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont pour leur part en recul, puisqu'ils passent de 21,8 M€ en 2017 à 11,1 M€ en 2018. Ils recouvrent notamment les travaux relatifs à la plate-forme de valorisation économique créative dans les Halles 1 & 2 (1,9 M€), l'opération liée à la création du pôle universitaire interdisciplinaire (2,2 M€) ainsi que les derniers paiements de la construction de l'école des Beaux-Arts (0,8 M€).

Les déplacements (hors stationnement, intégré dans un budget annexe) continuent également d'occuper une place centrale, avec 69,6 M€ investis en 2018 (72,3 M€ en 2017). Ces dépenses portent essentiellement sur les transports collectifs : achat de nouveaux bus (8,2 M€) et de e-Busways (4 M€), premiers paiements relatifs à l'acquisition de 61 rames de tramway (0,7 M€), étude pour la desserte par tramway de l'ouest de l'Ile de Nantes (1 M€), travaux effectués sur les lignes Chronobus (4,1 M€), travaux de rénovation de la ligne 1 du tramway aux abords de la gare de Nantes Nord (14,3 M€)...

Autres exemples d'une Métropole engagée dans une mobilité durable : 4,1 M€ ont été consacrés aux déplacements en mode doux et 4,3 M€ aux travaux d'amélioration de l'accessibilité, avec, entre autres, l'aménagement de la porte de Rezé et de l'espace entre les portes d'Orvault et de Rennes.



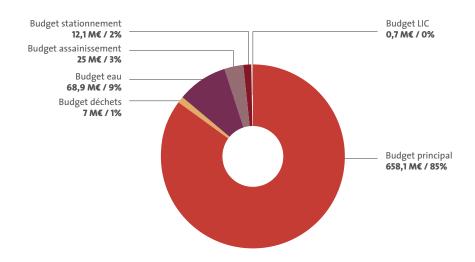
À cela s'ajoutent **les politiques de développement urbain durable et d'habitat,** dont les dépenses s'élèvent à **49,5 M€** (41,2 M€ en 2017). Nantes Métropole continue de se donner les moyens de ses ambitions pour poursuivre les grands projets de l'Île de Nantes notamment, auxquels la collectivité a consacré 14 M€, et les aménagements dans les quartiers prioritaires (5 M€). La politique de renouvellement urbain s'appuie en amont sur la constitution de réserves foncières (5,3 M€) pour disposer de l'espace nécessaire aux futurs chantiers. Concernant la construction et la réhabilitation de logements sociaux, 9 M€ ont été dépensés en 2018.

Enfin, les dépenses d'investissement portant sur **la conception et la gestion des espaces publics atteignent 48,1 M€ en 2018,** contre 35 M€ en 2017. Cette politique publique intègre notamment l'entretien durable des voiries et réseaux d'éclairage public (19,7 M€) et la réalisation de nouveaux aménagements de voirie sur le territoire de la Métropole (21,2 M€). Ceux-ci incluent les dépenses prévues dans le cadre du PPI territorialisé, puisque 41,6 M€ ont été réalisés depuis 2015 et jusqu'à fin 2018 dans les communes membres autres que la ville de Nantes.

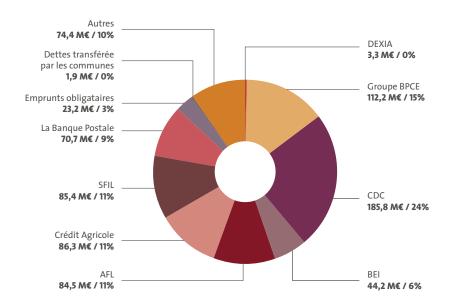
Ces quelques exemples illustrent le volontarisme de la Métropole pour tenir ses objectifs de développement et d'attractivité du territoire, malgré un contexte financier désormais structurellement contraint.

La dette consolidée (tous budgets confondus)

Répartion de l'encours de dette (au 31 décembre 2018) par budget (771,9 M€)



Répartion de l'encours de dette (au 31 décembre 2018) par prêteur (771,9 M€)



Tous budgets confondus, **l'encours de dette de Nantes Métropole s'élève au 31 décembre 2018 à 771,9 M** \in , contre 752 M \in en 2017. 85% des emprunts restant à rembourser ont été souscrits sur le budget principal de la Métropole (soit 658,1 M \in). Deux autres budgets présentent un encours de dette notable : les budgets annexes « eau » (68,9 M \in) et « assainissement » (25 M \in).

L'encours de l'ensemble des budgets annexes a baissé en 2018 (-9,6 M€), celui du budget principal a augmenté (+ 29,4 M€). La dissolution du Syndicat Mixte Aéroportuaire et le rachat de l'immeuble Cambridge à Nantes Métropole Aménagement ont entraîné la reprise d'encours de respectivement 1,1 M€ et 5,7 M€, contribuant au ré-endettement de Nantes Métropole en 2018.

Dans le souci de conserver son indépendance vis-à-vis des prêteurs, la Métropole s'est attachée, sur les dernières années, à diversifier son portefeuille.

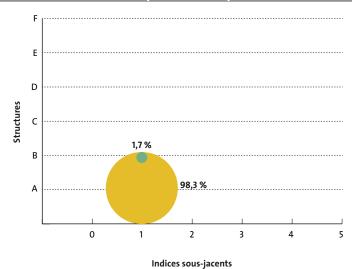
millions d'euros encours de dette au 31 décembre 2018 (tous budgets confondus) Ainsi, l'encours de la dette se compose de 122 emprunts, contractés auprès de 10 groupes bancaires, l'Agence France Locale, 2 établissements pour les émissions obligataires et quelques collectivités publiques (notamment l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour les budgets eau et assainissement), ainsi que la dette transférée par les communes membres, à la création de la Communauté Urbaine et suite aux nouveaux transferts de compétences.

Le taux moyen de la dette de la Métropole s'élève à 1,58% soit un montant inférieur à celui de 2017 (1,74%), déjà bas. Afin de limiter le coût de la dette, dans un contexte actuel de taux bas mais de remontée graduelle, la Métropole oriente ses nouveaux emprunts davantage vers les taux fixes que vers les taux variables dont les niveaux restent très faibles. Ainsi la dette est répartie à hauteur de 39,7% d'emprunts à taux variables monétaires et à 60,3% d'emprunts à taux fixes, comprenant 1,7% de taux structurés non risqués.

La Métropole veille également à réduire les risques financiers découlant de l'encours de dette. Le stock de dette de Nantes Métropole est considéré comme sain et peu risqué, 98,3% de l'encours étant classé 1A. Deux emprunts structurés, classés 1B (taux fixes à barrières lointaines sur Euribor), sont identifiés au titre de la charte Gissler. L'emprunt classé 3E (indexé sur la pente des taux courts et longs) en 2017 a fait l'objet d'un réaménagement en 2018 permettant de supprimer le risque sur la durée totale de l'emprunt. L'exposition au risque des emprunts structurés restants est, cependant, limitée et la probabilité de dépassement des barrières apparaît très faible selon les anticipations actuelles des marchés.

Malgré la hausse de l'encours de dette, **la solvabilité de la Métropole se maintient à un niveau très satisfaisant avec une capacité de désendettement de 3,3 ans**, légèrement supérieure à celle de 2017 (3,5 ans). Cette trajectoire s'appuie sur le ressaut de l'épargne brute enregistré en 2018. La capacité de désendettement est donc toujours en-deçà du seuil de 7 années que la Métropole s'est engagée à respecter. La collectivité serait ainsi en mesure de rembourser la totalité de sa dette en y consacrant la globalité de l'épargne brute, en moins de quatre exercices.

Classification des risques des emprunts au 31/12/2018



Depuis la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers et la Charte de bonne conduite signée le 7 décembre 2009, les relations entre les établissements bancaires et les collectivités locales sont plus encadrées. Les banques se sont effet engagées à ne plus proposer aux collectivités locales de produits non classés dans cette grille (cf. lexique). Les produits classés 1A sont jugés comme étant les moins risqués et ceux classés 5E les plus risqués de la grille.

Définitions:

Encours de dette : c'est le montant total du capital restant dû à une date donnée.

LES BUDGETS ANNEXES

Nantes Métropole dispose d'un budget annexe portant sur un service public administratif (le budget déchets) et de 5 budgets annexes relatifs aux services publics industriels et commerciaux (SPIC) :

- Budget Eau
- Budget Assainissement
- Budget Réseau de Chaleur
- Budget Locaux industriels et commerciaux
- Budget Stationnement

Budget Collecte et traitement des déchets (hors neutralisation des flux croisés)

En M€	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes réelles de fonctionnement	88,9	91,9	69,5	70,1	74,1
Dépenses réelles de fonctionnement	67,5	65,2	65,6	69,0	71,3
Capacité d'autofinancement brute	21,4	26,7	3,9	1,1	2,9
Taux d'épargne brute	24,1%	29,0%	5,6%	1,5%	3,9%
Remboursement des emprunts	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Capacité d'autofinancement nette	20,4	25,7	2,9	0,1	1,9
Taux d'épargne nette	23,0%	27,9%	4,1%	0,1%	2,5%
Dépenses d'investissement (hors dette)	7,4	8,0	4,0	2,9	3,8
Encours de dette au 31 décembre	11,0	10,0	9,0	8,0	7,0
Capacité de désendettement	0,5 ans	0,4 ans	2,3 ans	7,4 ans	2,4 ans

Pour rappel, les recettes de fonctionnement ont connu une diminution brutale entre 2015 et 2016, modifiant sensiblement l'équilibre du budget annexe Déchets. La Métropole a en effet procédé en 2016, dans le cadre de sa stratégie fiscale, à la réduction de plus de deux points du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), parallèlement à la hausse du taux de la TFPB.

Les recettes de fonctionnement atteignent 74,1 M€ en 2018, en hausse de 5,8% par rapport à l'exercice 2017. Cette évolution résulte principalement de la progression du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (+ 1,8 M€), qui représente 82% de ces recettes, ainsi que de la perception d'une recette importante de 4,5 M€ liée à la préparation de la clôture de la DSP Arc-en-Ciel. Cette somme regroupe un partage de subventions, l'intéressement de la collectivité aux résultats du délégataire et le reversement d'une provision pour travaux non utilisée. À ces recettes s'ajoutent enfin, comme les années passées, les soutiens des éco-organismes et les redevances versées pour l'utilisation des installations concédées dans le cadre des contrats privés (4,3 M€).

Les dépenses de fonctionnement représentent 94% du budget pour un montant de 71,3 M€ en 2018, contre 69 M€ en 2017. Le traitement des déchets constitue le premier poste de dépenses (28,7 M€) et explique en grande partie la hausse des dépenses constatée entre 2017 et 2018 (+ 2,3 M€). Il est suivi des coûts de collecte (16,3 M€) et de la masse salariale (15,9 M€). La gestion des déchetteries représente quant à elle 4,6 M€. Les frais financiers sont enfin mineurs puisqu'ils s'élèvent à 0,3 M€.

De par son mode de financement (TEOM, redevances), le budget annexe des déchets a vocation à être équilibré. Le montant de l'épargne brute dégagée est par conséquent réduit (2,9 M€ en 2018) et doit conduire à relativiser les variations constatées d'un exercice à un autre (+ 165,2 % en 2018).

La hausse de l'épargne brute conjuguée à la stabilité des remboursements d'emprunt (1 M€) aboutit néanmoins à une progression de l'épargne nette de 1,9 M€, qui permet de financer une partie des investissements réalisés.

Les dépenses d'investissement hors dette atteignent ainsi 3,8 M€ en 2018, contre 2,9 M€ en 2017. Ceux-ci ont notamment porté sur l'acquisition et le gros entretien de véhicules (1,6 M€),

les matériels de collecte des déchets $(0,8 \text{ M} \in)$, les travaux d'entretien et de sécurisation des sites existants $(0,9 \text{ M} \in)$, la poursuite du projet de 13ème déchetterie au Nord-Ouest de la Métropole, ainsi que le lancement des études relatives à la réhabilitation des écopoints de Nantes.

Les recettes d'investissement perçues se limitant au FCTVA (0,4 M€), le fonds de roulement a été sollicité pour couvrir le solde des dépenses.

L'encours de dette du budget annexe Déchets s'établit à 7 M€ au 31 décembre 2018. La conjugaison de la diminution de l'encours de dette et de la hausse de l'épargne brute induisent une amélioration de **la capacité de désendettement** qui **atteint 2,4 ans** (7,4 ans en 2017).

Présentation générale des budgets annexes SPIC (hors neutralisation des flux croisés)

En M€	Eau	Assainisse- ment	RC*	LIC**	Stationne- ment	TOTAL
Recettes réelles de fonctionnement	95,9	53,4	0,0	2,8	13,3	165,5
Dépenses réelles de fonctionnement	77,2	32,2	0,0	1,3	5,1	115,8
Capacité d'autofinancement brute	18,8	21,2	0,0	1,5	8,1	49,7
Taux d'épargne brute	19,6%	39,8%	98,7%	52,7%	61,3%	30,0%
Remboursement des emprunts	5,3	4,1	0,0	0,1	0,9	10,4
Capacité d'autofinancement nette	13,5	17,1	0,0	1,4	7,2	39,3
Taux d'épargne nette	14,0%	32,0%	98,7%	50,0%	54,5%	23,7%
Dépenses d'investissement (hors dette)	10,6	15,7	0,0	1,6	11,7	39,7
Encours de dette au 31 décembre	68,9	25,0	0,0	0,7	12,1	106,8
Capacité de désendettement	3,7 ans	1,2 ans	0,0 ans	0,5 ans	1,5 ans	2,1 ans

^{*} Réseaux de chaleur

Les recettes de fonctionnement des SPIC progressent de 5,2% entre 2017 et 2018 pour atteindre **165,5 M€** (157,3 M€ en 2017). A l'exception du budget « Réseaux de chaleur », l'ensemble des budgets annexes SPIC participe de cette évolution. Celle-ci est toutefois essentiellement concentrée sur les budgets « Assainissement » (+ 3,4 M€ de recettes de fonctionnement) et « Eau » (+ 2,9 M€).

Les dépenses de fonctionnement connaissent quant à elles un ressaut de + 9,4% et **s'établissent à 115,8 M€.** Ce sont là aussi les budgets « Assainissement » et « Eau » qui expliquent l'essentiel de cette augmentation. L'épargne brute dégagée en 2018, 49,7 M€, est donc en repli par rapport à l'exercice 2017 (51,5 M€). Le taux d'épargne brute passe en conséquence de 32,7% en 2017 à 30% en 2018.

Les remboursements d'emprunt s'accroissent légèrement (+ 1,2 M€) et s'élèvent à 10,4 M€. L'épargne nette diminue par conséquent de 7,2% pour atteindre 39,3 M€, contre 42,3 M€ en 2017.

Cette épargne permet de couvrir près de l'intégralité des dépenses d'investissement de l'année qui s'élèvent à 39,7 M€, soit 3,6 M€ de plus qu'en 2017. Les ressources propres d'investissement perçues permettent de financer le besoin de financement restant, le surplus disponible venant abonder le fonds de roulement à hauteur de 4,5 M€.

En l'absence de souscription de nouvel emprunt (hors avances versées par l'Agence de l'Eau), **l'encours de dette se réduit** dans une proportion équivalente aux remboursements d'emprunts et passe donc de 115,3 M€ à 106,8 M€ au 31 décembre 2018.

Compte tenu de l'évolution de l'épargne brute, la capacité de désendettement des budgets annexes SPIC de Nantes Métropole se maintient à 2,1 ans en 2018.



^{**} Locaux industriels et commerciaux

Budget eau

En M€	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes réelles de fonctionnement	83,3	90,0	89,6	93,0	95,9
Dépenses réelles de fonctionnement	70,9	71,2	72,7	73,5	77,2
Capacité d'autofinancement brute	12,5	18,8	16,9	19,5	18,8
Taux d'épargne brute	15,0%	20,9%	18,9%	21,0%	19,6%
Remboursement des emprunts	4,1	4,1	7,9	4,2	5,3
Capacité d'autofinancement nette	8,4	14,7	9,0	15,3	13,5
Taux d'épargne nette	10,0%	16,3%	10,0%	16,5%	14,0%
Dépenses d'investissement (hors dette)	18,6	29,7	22,9	22,9	10,6
Encours de dette au 31 décembre	62,8	68,8	75,1	72,7	68,9
Capacité de désendettement	5,0 ans	3,7 ans	4,4 ans	3,7 ans	3,7 ans

Avec 93,1 M€ de dépenses totales, le budget annexe de l'Eau est le plus important de Nantes Métropole.

Les recettes d'exploitation apparaissent en hausse de 3,1% en 2018 et, avec 95,9 M€, atteignent un niveau inégalé sur la période.

Cette situation repose principalement sur les redevances perçues (redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique, autres redevances et droits...), qui augmentent de 3,9% entre 2017 et 2018. Les ventes d'eau connaissent une trajectoire similaire avec une progression de 1,2%. Cette évolution s'explique par la hausse du nombre des abonnés et la poursuite de l'individualisation des compteurs dans les logements collectifs.

Les dépenses de fonctionnement représentent 83% du budget pour un montant de 77,2 M€ en 2018, contre 73,5 M€ en 2017. Elles comprennent :

- Les dépenses de gestion liées à l'exploitation des installations de production et de distribution d'eau potable, les surcoûts de fonctionnement pour la sûreté, l'énergie ainsi que la maintenance en vue de la mise en service de la nouvelle usine de l'eau, les achats d'eau, les reversements de redevances (à l'agence de l'eau et au budget annexe d'assainissement) et la mise en œuvre de la tarification sociale, pour un montant de 62,3 M€, en hausse de 7,1% par rapport à 2017,
- Les charges de personnel assurant le suivi de cette politique, en recul de 1,8% par rapport à 2017, et qui s'établissent à 13,5 M€,
- Les frais financiers qui s'élèvent à 1,4 M€, soit une baisse de 11,5% entre 2017 et 2018.

L'augmentation plus rapide des dépenses de fonctionnement comparativement aux recettes de même nature (respectivement + 5% et + 3,1%) se traduit par une diminution modérée de l'épargne brute (- 3,9%), qui passe de 19,5 M \in en 2017 à 18,8 M \in en 2018. La hausse concomitante du volume des remboursements d'emprunts (4,2 M \in en 2017 ; 5,3 M \in en 2018) induit logiquement un fléchissement de l'épargne nette qui atteint 13,5 M \in (- 12%).

Les dépenses d'investissement 2018, 10,6 M€ (hors remboursement du capital de la dette), sont en net recul par rapport à l'exercice 2017, mais aussi par rapport aux montants réalisés depuis 2014. Cette évolution s'explique par l'achèvement de la première phase des gros travaux de modernisation de l'usine de l'eau (0,5 M€ réalisés en 2018), dont la mise en service est prévue pour 2020. La majeure partie des dépenses d'investissement porte ainsi sur les travaux d'extension et de renouvellement des canalisations de distributions (8,1 M€). Ceux-ci recouvrent notamment la sécurisation du réseau surpressé de Nantes (1,3 M€), la sécurisation de l'alimentation en eau potable du Nord-Ouest du département (1,2 M€), ainsi que les investissements récurrents portant sur le gros entretien et le renouvellement du réseau (5,5 M€).

Aussi, malgré la diminution de l'épargne nette, ces investissements ont été intégralement financés par des ressources propres. Le surplus d'épargne ainsi que les recettes d'investissement perçues ont alimenté le fonds de roulement de 5,7 M€, en prévision des travaux futurs.

Les recettes d'investissement (1,4 M€) proviennent de la CARENE et de la Communauté d'agglomération Cap Atlantique pour le financement des travaux du feeder dans le cadre de la sécurisation du Nord-Ouest du département.

L'encours de dette du budget annexe Eau s'établit à 68,9 M€ au 31 décembre 2018. La conjugaison de la diminution à la fois de l'encours de dette et de l'épargne brute induit une stabilité de la capacité de désendettement à 3,7 ans.

Budget assainissement

En M€	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes réelles de fonctionnement	44,1	48,4	47,7	50,0	53,4
Dépenses réelles de fonctionnement	27,2	28,1	28,7	26,5	32,2
Capacité d'autofinancement brute	16,8	20,3	19,0	23,5	21,2
Taux d'épargne brute	38,2%	41,9%	39,8%	47,1%	39,8%
Remboursement des emprunts	5,2	12,5	7,1	4,0	4,1
Capacité d'autofinancement nette	11,7	7,8	11,9	19,5	17,1
Taux d'épargne nette	26,4%	16,1%	24,9%	39,0%	32,0%
Dépenses d'investissement (hors dette)	12,7	17,6	15,0	11,5	15,7
Encours de dette au 31 décembre	49,3	38,6	32,9	28,8	25,0
Capacité de désendettement	2,9 ans	1,9 ans	1,7 ans	1,2 ans	1,2 ans

Les recettes de fonctionnement du budget assainissement (53,4 M€) connaissent une hausse de 6,8% en 2018 (+ 3,4 M€). Celle-ci repose sur les produits des services, qui représentent 94% des recettes de fonctionnement en 2018, et plus particulièrement sur la progression de la redevance d'assainissement (+ 1,8 M€) et la participation forfaitaire à l'assainissement collectif (+ 0,5 M€).

Les dépenses de fonctionnement enregistrent quant à elles une augmentation sensible (+ 21,5%), accentuée par le recul de 2017, et s'établissent à 32,2 M€. Cette évolution résulte des charges à caractère général (21,5 M€), qui représentent 67% des dépenses de fonctionnement, et augmentent de 37% principalement pour des raisons comptables, des dépenses 2017 ayant dû être intégrées au budget 2018. Parallèlement, les charges de personnel (8,9 M€), les autres charges de gestion courante (0,1 M€) ainsi que les frais financiers (0,6 M€) diminuent.

La hausse des recettes de fonctionnement ne permet pas d'absorber l'accroissement des dépenses. L'épargne brute apparaît donc en recul de 2,3 M€ pour atteindre 21,2 M€ en 2018.

Dans un souci d'entretien durable du patrimoine, la Métropole a engagé 15,7 M de dépenses d'investissement en 2018 dans le cadre notamment de la réhabilitation, l'extension et le branchement des réseaux de collecte et transferts (9,6 M), de travaux sur les infrastructures de collecte et de traitement (3,5 M), et de petits travaux sur les bâtiments d'exploitation (1,5 M).

À l'image des exercices précédents, la Métropole n'a pas eu besoin pour financer ses investissements du budget assainissement de contracter de nouveaux emprunts en 2018. Le versement de subventions par l'Agence de l'Eau (1,2 M€), notamment pour l'opération de construction du bassin de stockage et de restitution du Maquis de Saffré, est donc venu alimenter le fonds de roulement.

Le désendettement du budget assainissement entrepris en 2015 se poursuit en 2018, avec des remboursements d'emprunt de 4,1 M€. L'épargne nette apparaît donc en recul (- 2,4 M€), sous l'effet conjugué de la diminution de l'épargne brute et, marginalement, de la hausse des remboursements d'emprunt. Elle s'établit à 17,1 M€, contre 19,5 M€ en 2017. La réduction de l'encours de dette à 25 M€ (28,8 M€ en 2017) permet enfin à la Métropole de conserver une capacité de désendettement très satisfaisante de 1,2 ans.

Budget stationnement

En M€	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes réelles de fonctionnement	9,4	13,9	11,7	12,6	13,3
Dépenses réelles de fonctionnement	3,0	3,1	5,0	4,4	5,1
Capacité d'autofinancement brute Taux d'épargne brute	6,4 67,9%	10,7 77,5%	6,7 57,1%	8,1 64,9%	8,1 61,3%
Remboursement des emprunts	0,6	0,6	0,7	0,9	0,9
Capacité d'autofinancement nette Taux d'épargne nette	5,8 61,9%	10,2 73,4%	6,0 51,0%	7,3 57,8%	7,2 54,5%
Dépenses d'investissement (hors dette)	3,0	0,7	3,9	1,5	11,7
Encours de dette au 31 décembre Capacité de désendettement	7,7 1,2 ans	7,2 0,7 ans	13,9 2,1 ans	13,0 1,6 ans	12,1 1,5 ans

Le budget annexe stationnement regroupe les stationnements payants hors voirie publique, autrement dit les parcs de stationnement, ainsi que la gestion de 19 parcs-relais (P+R) depuis 2016. Il constitue un service public industriel et commercial (SPIC).

Composées des recettes directes des parkings en enclos et des redevances des parkings en gestion déléguée, **les recettes de fonctionnement du budget stationnement s'élèvent à 13,3 M€ en 2018**, en hausse de 5,7% par rapport à 2017, principalement du fait de la DSP Centre, prolongée en 2018.

Les dépenses de fonctionnement ont quant à elles connu un accroissement sensible (+ 16,5%) pour atteindre 5,1 M \in en 2018. Cette évolution résulte essentiellement des nouveaux périmètres des parkings gérés en DSP, le coût de ces contrats passant de 1,2 M \in en 2017 à 3,2 M \in en 2018. Les charges de personnel (0,4 M \in) ainsi que les charges exceptionnelles (0,1 M \in) ont ainsi été parallèlement réduites.

La forte progression des dépenses de fonctionnement s'est traduite par un volume supplémentaire de 0,7 M€ par rapport à l'exercice 2017, correspondant à la hausse enregistrée sur les recettes. Ces dynamiques aboutissent à une stabilité de l'épargne brute, qui se maintient donc à 8,1 M€ en 2018. L'épargne nette (7,2 M€ en 2018) connaît une légère diminution (- 0,1 M€) en raison de l'augmentation des remboursements d'emprunts.

Les dépenses d'investissement, hors remboursement des emprunts, atteignent 11,7 M \in , soit un montant inégalé par rapport aux années précédentes. La Métropole a en effet procédé à l'acquisition du parking gare îlot 5B (4,3 M \in), l'extension des P+R Vertou et Neustrie pour 2 M \in , ainsi que la mise en contrôle d'accès des P+R (3,1 M \in). Des travaux ont en outre été réalisés sur le parking Descartes (1,3 M \in) et le parvis du parking Médiathèque (0,8 M \in).

Ces dépenses sont largement couvertes par l'autofinancement dégagé et les excédents cumulés sur ce budget annexe, dont la capacité de désendettement s'établit à 1,5 an. L'encours de dette du budget stationnement s'établit à 12,1 M€ au 31 décembre 2018.

Le fonds de roulement a ainsi été sollicité de près de 4 M€ pour couvrir le besoin de financement.

Budget locaux industriels et commerciaux

En M€	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes réelles de fonctionnement	1,3	1,2	7,9	1,6	2,8
Dépenses réelles de fonctionnement	1,2	1,0	1,1	1,3	1,3
Capacité d'autofinancement brute	0,0	0,2	6,8	0,3	1,5
Taux d'épargne brute	2,4%	14,5%	86,2%	21,6%	52,7%
Remboursement des emprunts	0,2	0,0	0,1	0,1	0,1
Capacité d'autofinancement nette	-0,1	0,1	6,7	0,3	1,4
Taux d'épargne nette					
Dépenses d'investissement (hors dette)	2,0	5,8	2,0	0,1	1,6
Encours de dette au 31 décembre	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7
Capacité de désendettement	27,1 ans	3,5 ans	0,1 ans	2,1 ans	0,5 ans

Ce budget annexe est destiné à la gestion et l'exploitation d'un patrimoine immobilier communautaire mis au service des entreprises (pépinières, hôtels d'entreprises, ...). Les recettes issues des loyers (2,8 M€), en forte augmentation du fait de la hausse des redevances versées par la SEMMINN et Nantes Métropole Aménagement, permettent de financer les dépenses (1,3 M€).

En 2018, la Métropole a investi 1,6 M€ afin notamment de poursuivre les aménagements intérieurs de l'immeuble Biotech Ouest Ile de Nantes 2, sans recourir à l'emprunt. Cet immeuble a été livré à l'été 2016.

L'encours de dette de ce budget est de 0,7 M€ au 31 décembre 2018.

Budget réseaux de chaleur

Ce budget couvrait les dépenses courantes pour la production et la distribution de chaleur,

notamment celles liées à l'exploitation de la chaufferie bois de Saint-Jean de Boiseau, desservant 140 logements dans la ZAC de la Noë.

Essentiellement constituées des redevances et remboursements de taxes foncières payés par les délégataires de services publics, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent en 2018 à 0,03 M€.

Aucun emprunt n'ayant été souscrit sur ce budget depuis sa création, il ne présente pas de dette. Ce budget annexe est clôturé au 31 décembre 2018. Les opérations qui y étaient retracées sont reprises par le budget principal.

En M€	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes réelles de fonctionnement	0,12	0,11	0,12	0,11	0,03
Dépenses réelles de fonctionnement	0,16	0,15	0,12	0,19	0,00
Capacité d'autofinancement brute Taux d'épargne brute	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0
Remboursement des emprunts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Capacité d'autofinancement nette Taux d'épargne nette	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0
Dépenses d'investissement (hors dette)	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00
Encours de dette au 31 décembre Capacité de désendettement	0,0 0,0 ans				

LEXIQUE ET PRINCIPES BUDGÉTAIRES

Épargne de gestion

L'épargne de gestion est un indicateur qui permet d'évaluer les ressources restant à la collectivité après le financement des dépenses courantes, c'est-à-dire hors frais financiers. C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion.

Capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Socle de l'autonomie financière, elle est égale à l'épargne de gestion, diminuée des frais financiers.

Epargne nette

L'épargne nette est égale à la CAF diminuée du montant du remboursement du capital de la dette.

Taux d'autofinancement (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement)
Rapport entre les recettes réelles et la CAF, le taux d'autofinancement mesure la part des recettes consacrée au financement des investissements.

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la collectivité, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacré. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute obtenue au cours de l'exercice considéré.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette est égale à la somme du remboursement contractuel de la dette (hors mouvements de gestion active de la dette) et des frais financiers.

Dépenses d'investissement

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette.

Recettes propres disponibles

Elles représentent la somme (hors emprunt) dont dispose la collectivité pour financer ses dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette. Elles sont constituées, d'une part, de la capacité d'autofinancement (diminuée du remboursement du capital de la dette) et, d'autre part, des ressources propres

d'investissement (dotations, subventions, ...).

Fonds de roulement

Le fonds de roulement au 1er janvier correspond au résultat global de clôture du compte administratif de l'exercice précédent, c'est-à-dire au cumul des excédents ou déficits antérieurs. Au 31 décembre, le fonds de roulement est égal au fonds de roulement au 1er janvier, auquel vient s'ajouter le solde budgétaire propre de l'exercice, soit la différence entre les titres de recettes et les mandats émis au cours de l'exercice considéré. C'est un stock de moyens financiers disponibles pour les mandatements.

Dépenses (recettes) réelles / Dépenses (recettes) d'ordre

Les dépenses (recettes) budgétaires sont composées des dépenses (recettes) réelles et des dépenses (recettes) d'ordre. Les dépenses (recettes) d'ordre correspondent à des écritures n'impliquant ni encaissement, ni décaissement effectif. Il s'agit, par exemple, des dotations aux amortissements. Au contraire des opérations d'ordre, les dépenses (recettes) réelles donnent lieu à des mouvements de fonds.

Section de fonctionnement / Section d'investissement

La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de services, ...)

La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine (acquisitions, ventes, travaux, ...). Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années.

L'attribution de compensation (AC)

L'attribution de compensation constitue pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU) le seul versement obligatoire à destination des communes. Ses modalités d'évaluation sont fixées à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI). Elle est égale aux ressources fiscales transférées par la commune à la communauté l'année précédant la mise en place de la FPU, diminuées du coût net des charges transférées.

La dotation de solidarité communautaire (DSC)

La dotation de solidarité communautaire est un versement facultatif effectué par les EPCI à fiscalité professionnelle unique, au profit de leurs communes membres. Elle est régie par l'article 1609 nonies C du CGI. Son montant et ses critères de répartition sont librement définis par le conseil communautaire. Il s'agit d'un outil de péréquation destiné, si les élus le souhaitent, à réduire les inégalités de richesse entre les communes. Le plus souvent, l'EPCI redistribue à ses communes membres une partie de la croissance de ses recettes fiscales.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale constitue l'une des dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficulté. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. Elle bénéficie essentiellement aux communes de plus de 10 000 habitants. La progression de l'enveloppe dédiée à cette dotation est financée chaque année par la diminution des variables d'ajustement et l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des intercommunalités à fiscalité propre.

La dotation de solidarité rurale (DSR)

La dotation de solidarité rurale est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants et à certaines chefs-lieux d'arrondissement afin de tenir compte des charges supportées pour le maintien d'une vie sociale en milieu rural et de l'insuffisance de leurs ressources fiscales. Il s'agit également d'une dotation de péréquation, dont la progression de l'enveloppe est chaque année financée de la même manière que celle de la DSU.

La classification des risques des emprunts

Depuis la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers et la Charte de bonne conduite signée le 7 décembre 2009, les relations entre les établissements bancaires et les collectivités locales sont plus encadrées. Les banques se sont effet engagées à ne plus proposer aux collectivités locales de produits non classés dans la grille suivante. Les produits classés 1A sont jugés comme étant les moins risqués et ceux classés 5E les plus risqués de la grille.

Les principes budgétaires et comptables

La comptabilité de la collectivité est une comptabilité de droits constatés. Elle enregistre non pas des mouvements de fonds effectifs mais des ordres donnés (mandats et titres de recettes). En conformité avec les principes de base du droit public budgétaire, l'exécution des opérations d'une collectivité est assurée par deux types d'agents distincts et séparés : l'ordonnateur et le comptable public.

Le président exerce les fonctions d'ordonnateur : il est chargé de l'engagement, de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses, ainsi que de la constatation des recettes, dont il prescrit l'exécution. Le comptable public assure, quant à lui, la prise en charge et le recouvrement des recettes, le paiement des dépenses et les opérations de trésorerie.

L'incompatibilité de ces deux fonctions et leur stricte séparation constituent un principe fondamental de l'organisation budgétaire et comptable des administrations publiques. Sa mise en œuvre nécessite la tenue de deux comptabilités et une présentation séparée des comptes à la clôture de chaque exercice, dans un document propre à chacune. Le compte administratif, élaboré par l'ordonnateur, retrace l'exécution du budget. Le compte de gestion, établi par le comptable, décrit non seulement les mouvements budgétaires qui apparaissent dans la comptabilité de l'ordonnateur, mais également les opérations non budgétaires qui en résultent, ainsi que leur recouvrement.

	Indices sous-jacents		Structures
1	Indices zone euro	А	Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2	Indices inflation fran- çaise ou inflation zone euro ou écart entre ces indices.	В	Barrière simple. Pas d'effet de levier.
3	Ecart d'indices zone euro.	С	Option d'échange (swaption).
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro.	D	Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro.	Е	Multiplicateur jusqu'à 5

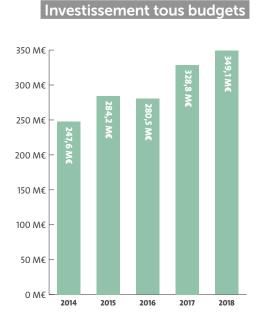
DONNÉES DE SYNTHÈSE

Répartition des dépenses et recettes





L'investissement et l'endettement

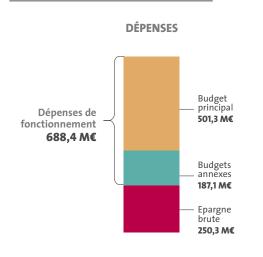


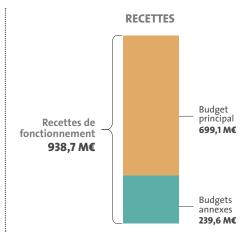
Chiffre global des investissements : cumul budget principal, budgets déchets, et budgets annexes industriels et commerciaux



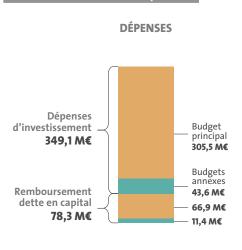
Compte administratif global de Nantes Métropole 2018

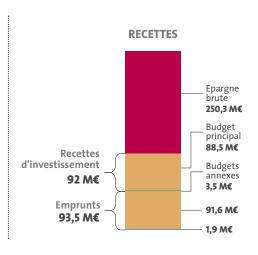
Fonctionnement : 688,4 M€





Investissement: 349,1 M€*







M€ : Millions d'euros (non retraité des flux croisés entre budgets)

Quelques chiffres en bref

1 115,7 M€

> Montant du budget consolidé (dépenses)

349,1 M€

> Total des investissements du budget consolidé (hors dette)

1 725.72 €

> Dépenses totales par habitant en euros

539.97 €

> Dépenses d'investissement par habitant en euros

771 9 M€

> Encours de la dette consolidée au 31 décembre 2018

Nantes Métropole regroupe 24 communes pour élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement durable et d'aménagement du territoire.

Avec **3 721** agents (équivalents temps plein), Nantes Métropole intervient au service de **646 500 habitants** autour des compétences suivantes : déplacements ; enseignement supérieur, recherche et innovation ; développement économique, emploi ; énergie, environnement ; eau ; développement urbain des territoires, habitat ; et espaces publics.

^{*}Dépenses d'investissement hors remboursement de la dette en capital

-inances

Annexes

Balance du compte administratif et du compte de gestion

PRÉSENTATION GÉNÉRALE **DU BUDGET PRINCIPAL**

Bilan synthétique du compte de gestion 2018 (en milliers d'euros)

ACTIF NET(1)	Exercice 2018	Exercice 2017
Terrains	203 415,00	197 511,21
Constructions	436 538,33	434 353,16
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	2 052 272,11	1 846 710,97
Immobilisations corporelles en cours	1 119 178,83	952 981,27
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et	94 687,67	247 636,03
immobilisations affectées		
Autres immobilisations corporelles	291 970,24	138 328,61
Total immobilisations corporelles (nettes)	4 198 062,18	3 817 521,25
Immobilisations financières	112 114,44	102 260,87
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	4 597 805,00	4 185 444,67
Stocks	-	-
Créances	111 655,07	110 186,49
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	38 917,45	37 640,84
Autres actifs circulant	-	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT	150 572,52	147 827,33
Comptes de régularisations	2 456,83	1 734,41
TOTAL ACTIF	4 750 834,34	4 335 006,41

PASSIF	Exercice 2018	Exercice 2017
Fonds globalisés	1 179 906,42	998 590,97
Dotations	430 293,29	393 791,04
Réserves	1 684 405,42	1 544 805,25
Différences sur réalisations d'immobilisations	-3 654,03	-5 716,15
Report à nouveau	205,02	205,02
Résultat de l'exercice	147 695,69	139 565,80
Subventions transférables	42 761,69	34 982,06
Subventions non transférables	473 072,46	459 369,70
Droits de l'affectant, du concédant, del'affermantet du remettant	300,17	300,17
Autres fonds propres	-	-
TOTAL FONDS PROPRES	3 954 986,13	3 565 893,86
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 739,84	9 773,95
Dettes financières à long terme	660 176,04	632 816,54
Fournisseurs (2)	21 544,58	25 625,42
Autres dettes à court terme	88 013,69	98 099,02
Total dettes à court terme	109 558,27	123 724,44
TOTAL DETTES	769 734,31	756 540,98
Comptes de régularisations	17 374,06	2 797,62
TOTAL PASSIF	4 750 834,34	4 335 006,41
1) Déduction faite des amortissements et provisions		

⁽¹⁾ Déduction faite des amortissements et provisions (2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1

Balance générale du budget - Dépenses

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONC	TIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	70 707 375,94	(_)	70 707 375,94
012	Charges de personnel et frais assimilés	152 443 794,47		152 443 794,47
014	Atténuation de produits	109 725 029,18		109 725 029,18
60	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00
65	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)	200 774 285,80	0,00	200 774 285,80
6586	Charges financières	395 029,30		395 029,30
66	Charges exceptionnelles	9 530 749,77	3 532 000,00	13 062 749,77
67	Dotations aux amortissements et provisions	455 246,27	5 444 901,58	5 900 147,85
68	Dotations aux amortissements et provisions	879 434	58 714 088,09	59 593 522,09
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépe	nses de fonctionnement - Total	544 910 944,73	67 690 989,67	612 601 934,40
Pour i	nformation D002 Déficit de fonctionnement rep	oorté de N-1		0,00
NVES	TISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	8 565 005,23	8 565 005,23
13	Subventions d'investissement	79 800,08	7 390 618,16	7 470 418,24
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Rembt. d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	66 887 172,94	71 500 008,00	138 387 180,94
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Différences sur réalisations d'immobilisations		186 155,46	186 155,46
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	8 397 454,39	2 247 668,56	10 645 122,95
204	Subventions d'équipement versées	42 161 110,41	0,00	42 161 110,41
21	Immobilisations corporelles (6)	25 069 647,65	16 359 160,85	41 428 808,50
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	206 603 633,82	124 909 653,99	331 513 287,81
26	Partic. et créances rattachées à des partic.	201 830,00	0,00	201 830,00
27	Autres immobilisations financières	21 372 940,94	8 768 522,12	30 141 463,06
28	Amortissements des immobilisations (reprises)		127 606,83	127 606,83
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Provisions pour dépréciation des stocks et encours (5)		0,00	0,00
51	Total des opérations pour compte de tiers (7)	1 661 695,71	0,00	1 661 695,71
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		4 490 349,00	4 490 349,00
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)		0,00	0,00
7	Stocks	0,00	0,00	0,00
3				

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire pemanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'augiomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il créé.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Recettes

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FON	CTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	Total
13	Atténuation de charges	438 380,73		438 380,73
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, et ventes diverses	64 178 408,67		64 178 408,67
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Travaux en régie		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	35 597 457,01		35 597 457,01
731	Impôts locaux	480 988 755,91		480 988 755,91
74	Dotations et participations	132 840 117,48		132 840 117,48
75	Autres produits de gestion courante	27 167 365,37		27 167 365,37
76	Produits financiers	16 764,36		16 764,36
77	Produits exceptionnels	5 290 430,59	7 576 773,62	12 867 204,21
78	Reprises sur amortissements et provisions	1 392 480,00	127 606,83	1 520 086,83
79	Transferts de charges		4 683 081,05	4 683 081,05
Rece	ttes de fonctionnement - Total	747 910 160,12	12 387 461,50	760 297 621,62
Pour	205 024,25			

INVES	TISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	36 502 251,63	2 125 067,56	38 627 319,19
13	Subventions d'investissement	30 083 110,32	0,00	30 083 110,32
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)	91 680 093,00	75 032 008,00	91 680 093,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
19	Différences sur réalisations d'immobilisations		2 214 552,00	2 214 552,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	121 104,00	1 795 783,84	1 916 887,84
204	Subventions d'équipement versées	798 838,53	0,00	798 838,53
21	Immobilisations corporelles	156,00	7 999 522,95	7 999 678,95
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	70 710,96	144 500 468,81	144 571 179,77
26	Partic. et créances rattachées à des partic.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	13 022 934,22	7 466 785,12	20 489 719,34
28	Amortissements des immobilisations		54 741 413,59	54 741 413,59
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
452	Opérations pour compte de tiers (7)	2 613 457,87	0,00	2 613 457,87
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		3 972 674,50	3 972 674,50
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recet	tes d'investissement - Total	174 892 656,53	299 848 276,37	474 740 932,90
Pour i	nformation R001 Solde d'exécution positif rep	oorté de N-1		332 934,19
Pour i	nformation R1068 Excédents de fonctionnem	ent capitalisés		139 565 798,62

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres "opérations d'équiperment"
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il créé.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



COMPTES SIMPLIFIÉS DES ORGANISMES PARTENAIRES (SEM, SPL, SPLA...)

Cité Internationale des Congrès Nantes Métropole

Comptes annuels au 31 décembre 2018

Bilan simplifié Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
	54.004		0.040.000
Immobilisations incorporelles	51 294	Capital social	3 810 000
Immobilisations corporelles	4 676 668	Réserves	13 681
Immobilisations financières	5 550	Report à nouveau	461 056
		Résultat de l'exercice	177 239
Total Actif immobilisé (I)	4 733 512	Autres subventions d'investissement	1 354 536
Stocks et en-cours	42 927	Capitaux propres (I)	5 816 512
Créances d'exploitation	1 308 448	Capitaux propres (i)	3 010 312
Autres créances	1 050 537	Autros fondo propres (II)	308 395
Autres creances	1 000 007	Autres fonds propres (II)	300 393
Total Actif Circulant (II)	2 401 912	Provisions pour risques et charges (III)	82 091
Valeurs mobilières de placement	2 223 564	Emprunts et dettes	1 028 968
Disponibilités	1 999 651	Fournisseurs et comptes rattachés	2 014 116
· ·		Dettes fiscales et sociales	1 096 118
Total Trésorerie (III)	4 223 215	Autres dettes	105 667
		Avances et acomptes reçus	0
		Total Dettes (IV)	4 244 869
Comptes de régularisation (IV)	177 932	Comptes de régularisation (V)	1 084 702
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	11 536 570	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	11 536 570

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	14 442 355
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	14 410 053 6 273 846
RESULTAT D'EXPLOITATION	32 302
Total des produits financiers Total des charges financières	25 401 144
RESULTAT FINANCIER	25 257
Total des produits exceptionnels Total des charges exceptionnelles	140 139 38 189
Total des charges exceptionnelles	30 103
RESULTAT EXCEPTIONNEL	101 950
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices Perte supportée ou bénéfice transféré (-)	0 -17 730 0
BENEFICE OU PERTE	177 239

Loire-Atlantique Développement

Comptes annuels au 31 décembre 2018

Bilan simplifié Compte de résultat

ACTIF	Euro	PASSIF	Euro
Immobilisations incorporelles	72 319	Capital social et prime d'émission	600 000
Immobilisations corporelles	105 720	Réserves	416 762
Immobilisations financières		Report à nouveau	0
		Résultat de l'exercice	40 273
Total Actif immobilisé(I)	178 039	Autres subventions d'investissement	1 826
Stocks et en-cours	1 264 826	Capitaux propres(I)	1 058 860
Créances d'exploitation	684 581		
Autres créances	1 132 735	Autres fonds propres(II)	0
Total Actif Circulant(II)	3 082 143	Provisions pour risques et charges.(III)	262 181
Valeurs mobilières de placement	1 000 000	——————————————————————————————————————	969 549
Disponibilités	3 836 534		2 757 213
		Dettes fiscales et sociales	439 336
Total Trésorerie(III)	4 836 534	Autres dettes	2 234 721
		Total Dettes(IV)	6 400 820
		A 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	115 001
Comptes de régularisation(IV)	70 768	Comptes de régularisation(V)	445 624
TOTAL OFNEDAL (L. H. H. III.)	0.467.404	TOTAL OFNEDAL (L. H. H. H. J.V. V.	0.467.404
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	8 167 484	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	8 167 484

POSTES	Euro
Total des produits d'exploitation	6 775 872
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	6 763 453 1 917 088
RESULTAT D'EXPLOITATION	12 418
Total des produits financiers Total des charges financières	36 894 0
RESULTAT FINANCIER	36 894
Total des produits exceptionnels	77 161
Total des charges exceptionnelles	96 766
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-19 605
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	0 -10 566
BENEFICE OU PERTE	40 273

Loire Océan Développement

Comptes annuels au 31 décembre 2018

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	1 500	Capital social et primes d'émission	1 213 211
Immobilisations corporelles	8 896 458	Réserves	328 662
Immobilisations financières	992 131	Report à nouveau	3 858 452
		Résultat de l'exercice	1 090 237
Total Actif immobilisé (I)	9 890 089	Autres subventions d'investissement	707 424
Stocks et en-cours	48 107 028	Capitaux propres (I)	7 197 986
Créances d'exploitation	1 734 693		
Autres créances	1 295 916	Autres fonds propres (II)	879 243
Total Actif Circulant (II)	51 137 638	Provisions pour risques et charges (III)	1 520 734
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	48 223 943
Disponibilités	6 087 792		2 047 412
		Dettes fiscales et sociales	691 965
Total Trésorerie (III)	6 087 792	Autres dettes	1 135 027
		Total Dettes (IV)	52 098 347
Comptes de régularisation (IV)	136 062	Comptes de régularisation (V)	5 555 271
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	67 251 581	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	67 251 581

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	21 359 618
Total des charges d'exploitation	21 621 052
dont charges de personnel	883 672
RESULTAT D'EXPLOITATION	-261 434
Total des produits financiers Total des charges financières	38 057 726 297
RESULTAT FINANCIER	-688 240
Total des produits exceptionnels	7 914 666
Total des charges exceptionnelles	5 468 203
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 446 463
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	0 406 552
BENEFICE OU PERTE	1 090 237

Loire Océan Métropole Aménagement

Comptes annuels au 31 décembre 2018

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles		Capital social et primes d'émission	225 000
Immobilisations corporelles		Réserves	5 826
Immobilisations financières	11 163	Report à nouveau	115 759
		Résultat de l'exercice	29 431
Total Actif immobilisé (I)	11 163	Autres subventions d'investissement	
Stocks et en-cours	15 652 334	Capitaux propres (I)	376 015
Créances d'exploitation	23 415 713		
Autres créances	1 334 301	Autres fonds propres (II)	
Total Actif Circulant (II)	40 402 348	Provisions pour risques et charges (III)	2 442
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	23 065 408
Disponibilités	9 781 444		11 582 650
Dioportibilito	0.01.11.	Dettes fiscales et sociales	587 428
Total Trésorerie (III)	9 781 444	Autres dettes	16 256 611
		Total Dettes (IV)	51 492 097
Comptes de régularisation (IV)	1 865 079	Comptes de régularisation (V)	189 480
Comples de regularisation (iv)	1 003 079	Comples de regularisation (V)	109 400
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	52 060 034	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	52 060 034

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	10 997 084
Total des charges d'exploitation	10 964 959
dont charges de personnel	347 790
RESULTAT D'EXPLOITATION	32 125
Total des produits financiers	32 496
Total des charges financières	28 485
RESULTAT FINANCIER	4 011
Total des produits exceptionnels	
Total des charges exceptionnelles	1 541
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 541
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	0 5 164
BENEFICE OU PERTE	29 431

Nantes Métropole Gestion Equipements

Comptes annuels au 31 décembre 2018

Bilan simplifié

Comp	te de	Résul	ltat
------	-------	-------	------

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	527 727	Capital social	3 128 112
Immobilisations corporelles	35 540 974	Réserves	271 209
Immobilisations financières	10 568	Report à nouveau	148 274
		Résultat de l'exercice	303 014
Total Actif immobilisé (I)	36 079 270	Subventions d'investissement	9 429 134
		Provisions réglementées	0
Stocks et en-cours	2 990	Capitaux propres (I)	13 279 743
Créances d'exploitation	1 923 010		
Autres créances	2 962 416	Autres fonds propres (II)	0
Total Actif Circulant (II)	4 888 416	Provisions pour risques et charges (III)	11 572 970
Valeurs mobilières de placement	1 813 532	Emprunts et dettes (long et court terme)	14 581 517
Disponibilités	5 055 253	Fournisseurs et comptes rattachés	2 300 207
		Dettes fiscales et sociales	1 101 309
Total Trésorerie (III)	6 868 785	Autres dettes	4 911 721
		Total Dettes (IV)	22 894 754
Comptes de régularisation (IV)	42 697	Comptes de régularisation (V)	131 700
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	47 879 168	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	47 879 168
		,	

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	20 358 620
Tatal day shareas disvalaitation	19 799 861
Total des charges d'exploitation	
dont charges de personnel	3 749 136
RESULTAT D'EXPLOITATION	558 759
Total des produits financiers	15 597
Total des charges financières	524 647
RESULTAT FINANCIER	-509 050
Total des produits exceptionnels	694 737
Total des charges exceptionnelles	441 370
RESULTAT EXCEPTIONNEL	253 367
Bénéfice transféré	
Perte transférée	62
Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	303 014

Nantes Métropole Aménagement Comptes annuels au 31 décembre 2018

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	26 292	Capital social	1 782 000
Immobilisations corporelles	23 958 143	Réserves	1 194 171
Immobilisations financières	3 826	Report à nouveau	0
		Résultat de l'exercice	124 898
Total Actif immobilisé (I)	23 988 261	Autres subventions d'investissement	1 162 868
Stocks et en-cours	56 539 175	Capitaux propres (I)	4 263 937
Créances d'exploitation	10 682 497		
Autres créances	13 442 860	Autres fonds propres (II)	0
Total Actif Circulant (II)	80 664 532	Provisions pour risques et charges (III)	22 435 425
Valeurs mobilières de placement	15	P. C. Control of the	90 781 589
Disponibilités	33 128 076	The state of the s	2 414 083
		Dettes fiscales et sociales	3 225 408
Total Trésorerie (III)	33 128 091	Autres dettes	2 741 882
		Total Dettes (IV)	99 162 962
Comptes de régularisation (IV)	2 038 170	Comptes de régularisation (V)	13 956 731
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	139 819 054	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	139 819 054

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	90 553 645
Total des charges d'exploitation	89 895 040
dont charges de personnel	2 855 989
RESULTAT D'EXPLOITATION	658 605
Total des produits financiers Total des charges financières	31 589 413
RESULTAT FINANCIER	-589 382
Total des produits exceptionnels	6 437 874
Total des charges exceptionnelles	6 352 025
RESULTAT EXCEPTIONNEL	85 849
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	0 30 174
BENEFICE OU PERTE	124 898

Nantes Métropole Gestion Services

Comptes annuels au 31 décembre 2018

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles		Capital social	37 000
Immobilisations corporelles	112 869	Réserves	
Immobilisations financières	814	Report à nouveau	-5 065
		Résultat de l'exercice	89 216
Total Actif immobilisé (I)	113 683	Subventions d'investissement	
		Provisions réglementées	0
Stocks et en-cours	8 534	Capitaux propres (I)	121 152
Créances d'exploitation	1 550 971		
Autres créances	2 142 537	Autres fonds propres (II)	0
Total Actif Circulant (II)	3 702 042	Provisions pour risques et charges (III)	
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes (long et court terme)	7 683
Disponibilités	766 434		2 454 146
		Dettes fiscales et sociales	702 869
Total Trésorerie (III)	766 434	Autres dettes	256 530
		Total Dettes (IV)	3 421 228
Comptes de régularisation (IV)	33 227	Comptes de régularisation (V)	1 073 007
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	4 615 386	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 615 386

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	6 977 206
Total des charges d'exploitation	6 884 926
dont charges de personnel	830 996
RESULTAT D'EXPLOITATION	92 280
Total des produits financiers Total des charges financières	254 1 980
RESULTAT FINANCIER	-1 727
Total des produits exceptionnels Total des charges exceptionnelles	483 1 819
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 337
Bénéfice transféré Perte transférée Impôts sur les bénéfices	0
BENEFICE OU PERTE	89 216

Nantes Métropole Habitat

Comptes annuels au 31 décembre 2018

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	5 063 952	Capital social	11 987 473
Immobilisations corporelles	864 715 500	Réserves	64 984 470
Immobilisations financières	27 883 956	Report à nouveau	64 944 936
		Résultat de l'exercice	7 607 873
Total Actif immobilisé (I)	897 663 409	Autres subventions d'investissement	125 030 993
Stocks et en-cours	15 976 093	Capitaux propres (I)	274 555 745
Créances d'exploitation	24 163 603		
Autres créances	8 705 994	Autres fonds propres (II)	
Total Actif Circulant (II)	48 845 690	Provisions pour risques et charges (III)	4 945 705
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	744 225 318
Disponibilités	113 963 803		21 713 447
		Dettes fiscales et sociales	
Total Trésorerie (III)	113 963 803	Autres dettes	14 314 151
Charges à répartir sur plusieurs exercices	323 130	Total Dettes (IV)	780 252 915
Comptes de régularisation (IV)		Comptes de régularisation (V)	1 041 667
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	1 060 796 032	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 060 796 032

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	133 959 757
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	121 213 961 26 806 327
RESULTAT D'EXPLOITATION	12 745 796
Total des produits financiers Total des charges financières	2 015 978 15 357 701
RESULTAT FINANCIER	-13 341 723
Total des produits exceptionnels	16 302 309
Total des charges exceptionnelles	8 098 509
RESULTAT EXCEPTIONNEL	8 203 800
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	0
BENEFICE OU PERTE	7 607 873

SAMOA

Comptes annuels au 31 décembre 2018

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	14 367	Capital social	1 000 000
Immobilisations corporelles	165 294	Réserves	73 923
Immobilisations financières	81 494	Report à nouveau	1 140 652
		Résultat de l'exercice	18 765
Total Actif immobilisé (I)	261 155	Subventions d'investissement	47 581
		Provisions réglementées	
Stocks et en-cours	26 028 349	Capitaux propres (I)	2 280 921
Créances d'exploitation	2 260 258		
Autres créances	1 351 755	Autres fonds propres (II)	0
Total Actif Circulant (II)	29 640 362	Provisions pour risques et charges (III)	98 070
Valeurs mobilières de placement	0	Emprunts et dettes	30 941 754
Disponibilités	11 322 304	Fournisseurs et comptes rattachés	3 775 166
		Dettes fiscales et sociales	777 086
Total Trésorerie (III)	11 322 304	Autres dettes	3 264 436
		Total Dettes (IV)	38 758 442
Comptes de régularisation (IV)	68 145	Comptes de régularisation (V)	154 533
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	41 291 965	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	41 291 965

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	17 423 967
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	17 425 991 2 692 290
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 024
Total des produits financiers Total des charges financières	3 686
RESULTAT FINANCIER	3 686
Total des produits exceptionnels	17 103
Total des charges exceptionnelles	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	17 103
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	0
BENEFICE OU PERTE	18 765

Loire-Atlantique Développement - SELA

Comptes annuels au 31 décembre 2018

Bilan simplifié Compte de résultat

ACTIF	Euro	PASSIF	Euro
Immobilisations incorporelles	38 316	Capital social et prime d'émission	14 213 559
Immobilisations corporelles	12 674 279	Réserves	1 997 602
Immobilisations financières	5 910 530	Report à nouveau	0
		Résultat de l'exercice	173 702
Total Actif immobilisé(I)	18 623 125	Autres subventions d'investissement	146 356
Stocks et en-cours	97 613 951	Capitaux propres(I)	16 531 220
Créances d'exploitation	9 093 071		
Autres créances	5 058 933	Autres fonds propres(II)	0
Total Actif Circulant(II)	111 765 954	Provisions pour risques et charges.(III)	6 548 311
Valeurs mobilières de placement	1 378 054		89 136 505
Disponibilités	3 959 677		8 810 917
		Dettes fiscales et sociales	2 190 836
Total Trésorerie(III)	5 337 732	Autres dettes	3 161 687
		Total Dettes(IV)	103 299 945
Comptes de régularisation(IV)	4 820 024	Comptes de régularisation(V)	14 167 359
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	140 546 835	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	140 546 835

POSTES	Euro
Total des produits d'exploitation	41 834 199
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	41 830 955 3 124 383
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 244
Total des produits financiers Total des charges financières	540 644 495 658
RESULTAT FINANCIER	44 986
Total des produits exceptionnels	638 274
Total des charges exceptionnelles	528 725
RESULTAT EXCEPTIONNEL	109 549
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	-15 923
BENEFICE OU PERTE	173 702

SEMMINN

Comptes annuels au 31 décembre 2018

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	4 767	Capital social	160 000
Immobilisations corporelles	27 757 553	Réserves	990 777
Immobilisations financières	3 685	Report à nouveau	829 065
		Résultat de l'exercice	-1 660 330
Total Actif immobilisé (I)	27 766 005	Autres subventions d'investissement	5 665 017
Stocks et en-cours	0	Capitaux propres (I)	5 984 529
Créances d'exploitation	163 824		
Autres créances	480 127	Autres fonds propres (II)	565 570
Total Actif Circulant (II)	643 951	Provisions pour risques et charges (III)	23 201 754
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	964 552
Disponibilités	2 846 050	Fournisseurs et comptes rattachés	280 779
		Dettes fiscales et sociales	259 657
Total Trésorerie (III)	2 846 050	Autres dettes	10 077
		Total Dettes (IV)	1 515 064
Comptes de régularisation (IV)	10 911	Comptes de régularisation (V)	
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	31 266 917	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	31 266 917

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	3 629 450
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	5 414 950 1 038 769
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 785 500
Total des produits financiers Total des charges financières	7 391 33 743
RESULTAT FINANCIER	-26 352
Total des produits exceptionnels	43 647
Total des charges exceptionnelles	97 045
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-53 398
Participation des salariés aux résulta Impôts sur les bénéfices	0 -204 920
BENEFICE OU PERTE	-1 660 330

Société d'Economie Mixte des Transports en commun de l'Agglomération Nantaise (SEMITAN)

Comptes annuels au 31 décembre 2018

Bilan simplifié Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	190 495	Capital social	600 000
Immobilisations corporelles	675 924	Réserves	2 060 369
Immobilisations financières	2 770 810	Report à nouveau	1 098 345
		Résultat de l'exercice	-171 586
Total Actif immobilisé (I)	3 637 229	Subventions d'investissement	
		Provisions réglementées	6 424
Stocks et en-cours	8 572 596	Capitaux propres (I)	3 593 553
Créances d'exploitation	5 066 669		
Autres créances	26 163 160	Autres fonds propres (II)	0
Total Actif Circulant (II)	39 802 426	Provisions pour risques et charges (III)	1 994 865
Valeurs mobilières de placement	1 000 000	Emprunts et dettes (long et court terme)	9 846 730
Disponibilités	9 861 923	Fournisseurs et comptes rattachés	14 024 579
		Dettes fiscales et sociales	15 245 997
Total Trésorerie (III)	10 861 924	Autres dettes	9 960 386
		Total Dettes (IV)	49 077 691
Comptes de régularisation (IV)	806 468	Comptes de régularisation (V)	441 938
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	55 108 049	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	55 108 049
		,	

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	180 685 986
Total des charges d'exploitation	181 939 134
dont charges de personnel	100 927 515
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 253 149
Total des produits financiers Total des charges financières	7 888 149
RESULTAT FINANCIER	7 740
Total des produits exceptionnels Total des charges exceptionnelles	6 216 657 5 145 501
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 071 156
Bénéfice transféré Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	0 0 -2 667
BENEFICE OU PERTE	-171 586

SPL Régionale des Pays de la Loire

Comptes annuels au 31 décembre 2018

Bilan simplifié

Compte de résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilizations incorporalles	220 850	Capital social	1 500 000
Immobilisations incorporelles	2 366	· ·	
Immobilisations corporelles Immobilisations financières			13 559
immodilisations financieres	27 012		227 490
= 4 1 5 00 1 1 10 1 0 N	070 000	Résultat de l'exercice	20 793
Total Actif immobilisé (I)	250 228	Autres subventions d'investissement	220 648
		• II	4 000 400
Stocks et en-cours		Capitaux propres (I)	1 982 490
Créances d'exploitation	4 876 847		
Autres créances	1 613 936	Autres fonds propres (II)	0
Total Actif Circulant (II)	6 490 783	Provisions pour risques et charges(III)	651 316
Valeurs mobilières de placement	0	Emprunts et dettes	7 442
Disponibilités	3 219 613	Fournisseurs et comptes rattachés	2 497 878
		Dettes fiscales et sociales	2 068 381
Total Trésorerie (III)	3 219 613	Autres dettes	2 741 363
		Total Dettes (IV)	7 315 064
Comptes de régularisation (IV)	39 440	Comptes de régularisation (V)	51 195
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	10 000 065	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	10 000 065

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	12 844 518
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	12 910 910 6 675 380
RESULTAT D'EXPLOITATION	-66 391
Total des produits financiers Total des charges financières	3 069
RESULTAT FINANCIER	-3 069
Total des produits exceptionnels	82 572
Total des charges exceptionnelles	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	82 572
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	0 -7 681
BENEFICE OU PERTE	20 793

Voyage à Nantes

Comptes annuels au 31 décembre 2018

Bilan simplifié

Compte de résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	93 636	Capital social	1 000 000
Immobilisations corporelles	12 614 086	Réserves	100 000
Immobilisations financières	158 909	158 909 Report à nouveau	
		Résultat de l'exercice	9 356
Total Actif immobilisé (I)	12 866 631	Autres subventions d'investissement	8 306 976
Stocks et en-cours	777 057	Capitaux propres (I)	9 309 965
Créances d'exploitation	896 610		
Autres créances	2 503 608	Autres fonds propres (II)	1 839 473
Total Actif Circulant (II)	4 177 275	Provisions pour risques et charges(III)	2 847 448
Valeurs mobilières de placement	0	Emprunts et dettes	304 723
Disponibilités	3 375 137		2 926 188
		Dettes fiscales et sociales	1 400 947
Total Trésorerie (III)	3 375 137	Autres dettes	1 876 370
		Total Dettes (IV)	6 508 227
Comptes de régularisation (IV)	365 533	Comptes de régularisation (V)	279 463
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	20 784 576	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	20 784 576

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	32 109 836
dont subvention d'exploitation	17 172 974
Total des charges d'exploitation	32 594 295
dont charges de personnel	12 986 100
RESULTAT D'EXPLOITATION	-484 459
Total des produits financiers	1 295
Total des charges financières	2 230
RESULTAT FINANCIER	-936
Total des produits exceptionnels	104 356
Total des charges exceptionnelles	22 263
Total des charges exceptionnelles	22 200
RESULTAT EXCEPTIONNEL	82 093
Bénéfice transféré	0
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	-412 657
impots suries benefices	-412 007
BENEFICE OU PERTE	9 356

Nantes Metropole